



01 - Jardins sur la couverture de l'A115, à Taverny

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins familiaux

DATE DE CRÉATION : 1999

SUPERFICIE TOTALE : (1) : 2 500 m², (2) : 800 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

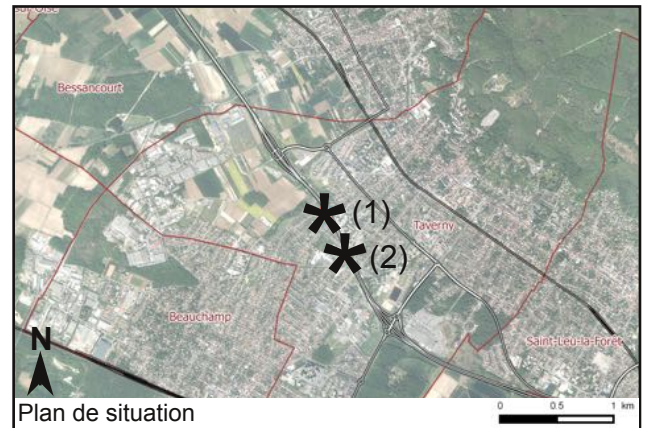
5 parc. cad. (occupation partielle),

32 parc. jard.

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 100m²

PROPRIÉTAIRE(S) : Etat

GESTIONNAIRE(S) : Association des jardins familiaux de Taverny



INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Taverny (Val-d'Oise)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : habitat pavillonnaire dominant, quelques zones de logements collectifs et d'équipements, terres agricoles au nord-ouest

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

(1) : 0 à 30 m de l'A115 (couverte),

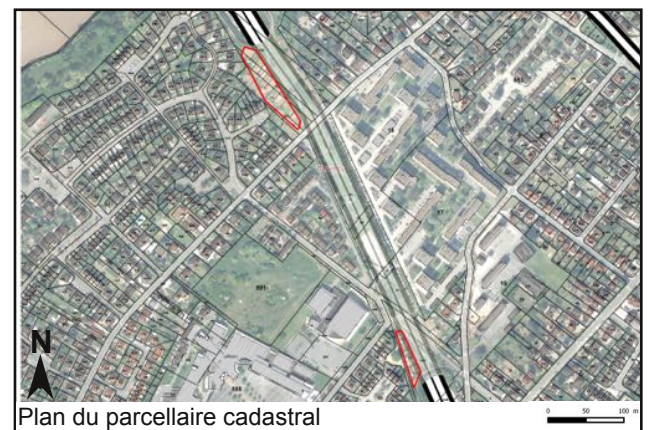
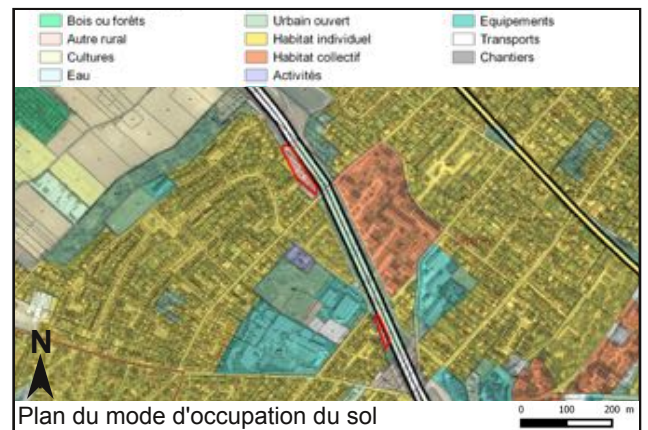
0 à 130 m de l'ouverture

(2) : 0 à 15 m de l'A115 (couverte),

0 à 80 m de l'ouverture

ZONE PLU (2005) : Zone N : Zone naturelle

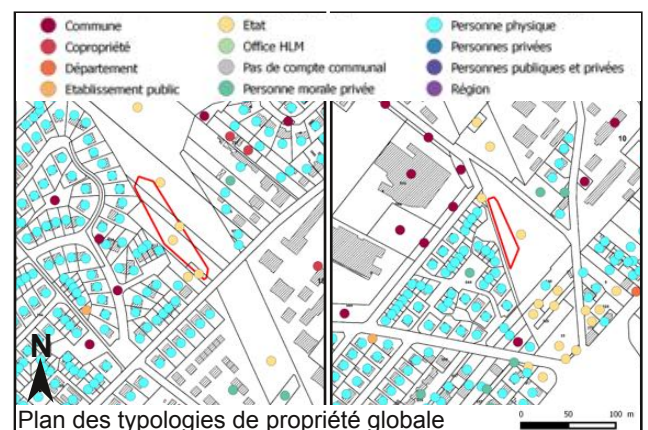
INSERTION DANS UNE TVB : Les jardins font partie des "principaux espaces verts protégés", de « trame verte » communale, faite de bois et de parcs, reliés par des liaisons douces (PLU)



ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Deux jardins linéaires aux extrémités de la couverture de l'A115

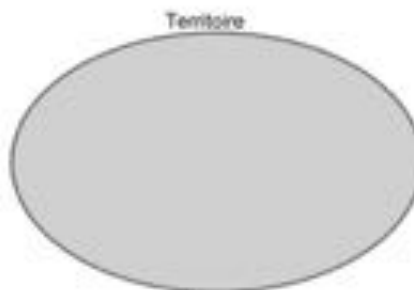


01 - Jardins sur la couverture de l'A115, à Taverny

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

T 00

Centralité moyenne urbaine, voies de faible importance



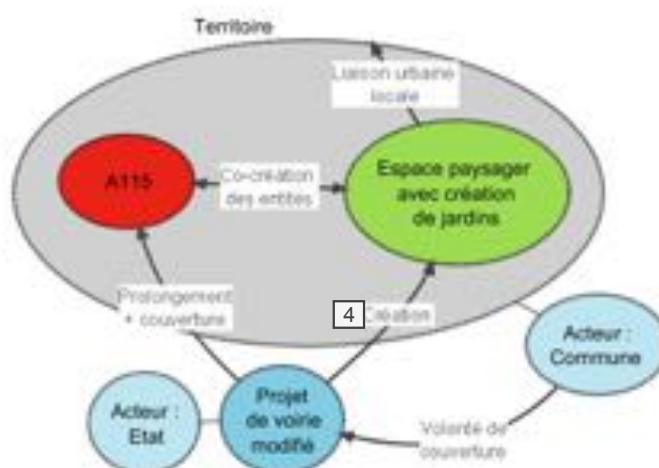
T Pro : 1999

Intention de projet routier



T Pro : 1999

Evolution du projet, par implication de la collectivité territoriale
 --> Projet routier + projet paysager, comportant des jardins



Le dispositif constructif (tronçon couvert de l'autoroute), choisi pour la voie, a permis la création de jardins, suite à l'intervention de la Commune.

L'espace paysager en couverture, comportant des jardins, valorise le parti pris constructif, en amoindissant l'impact de la coupure urbaine. Les jardins participent ici à une amélioration notable du contexte local.



02 - Jardins familiaux des Aulnes et des Marais à Villetaneuse rue Henri Barbusse

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins ouvriers

DATE DE CRÉATION : 1965

SUPERFICIE TOTALE : 77 800 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

environ 75 parcelles cadastrales

environ 200 parcelles jardinées

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 350 - 400 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : (part de la surface)

personnes morales privées: 91%, personnes

physiques: 7%, commune: 1%, établissements

publics: 1%

GESTIONNAIRE(S) :

Association des jardins ouvriers de Villetaneuse

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Villetaneuse (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : habitat pavillonnaire et collectif,
équipements, espaces ouverts

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

0 à 500 m de la voie ferrée (ligne de fret
+ Tangentielle Nord)

ZONE ANRU adjacente (nord est)

ZONE PLU : Zone ND, "zone d'espaces verts à conserver"
(janvier 2011)

INSERTION DANS UNE TVB :

Zone maraîchère et jardins familiaux à préserver
(SCoT, 2013)

ÉCHELLE SITUÉE

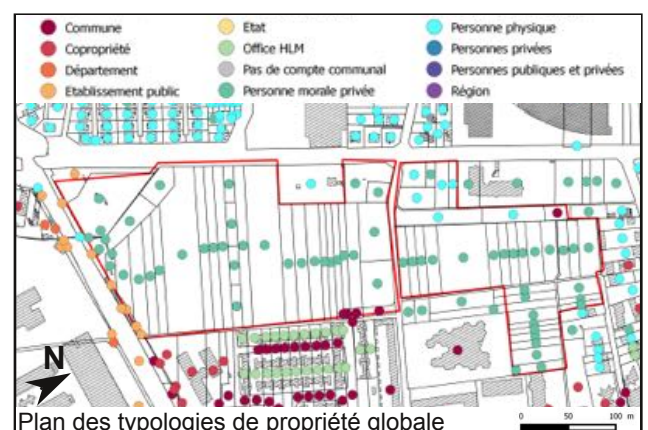
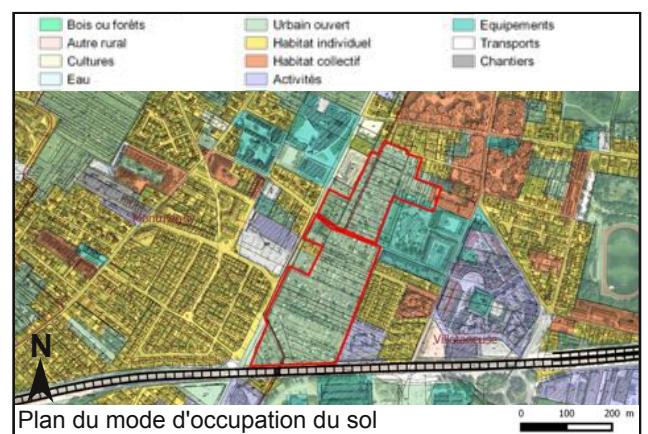
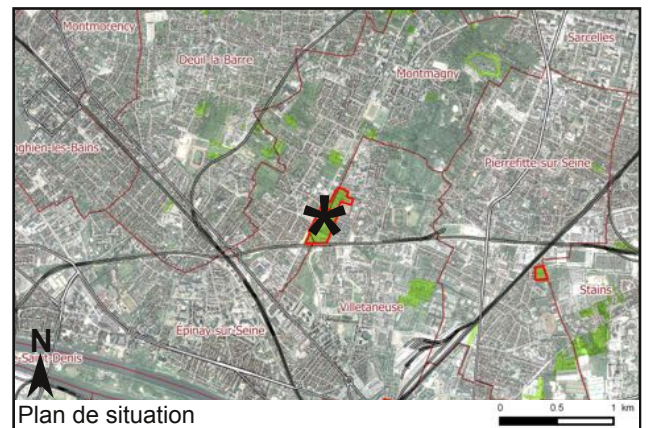
MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Site de forme longitudinale

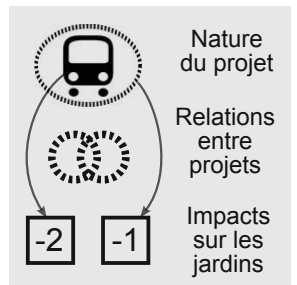
Divisé en deux par la rue Henri Barbusse

En contact avec la voie ferrée au sud sur environ
200m

Organisation majoritairement orthogonale et
régulière des parcelles jardinées



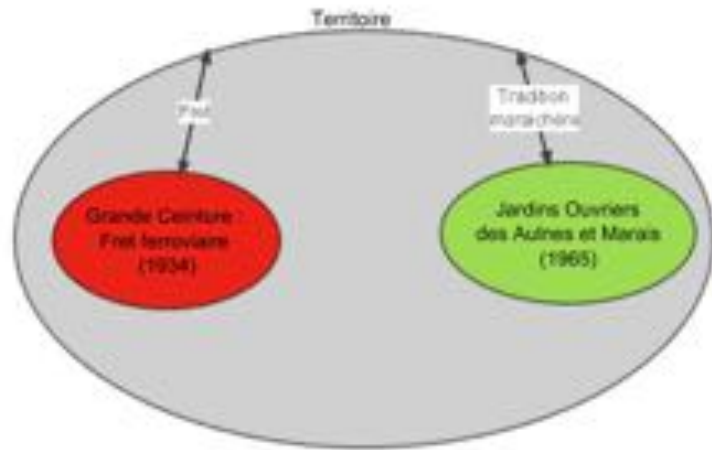
02 - Jardins familiaux des Aulnes et des Marais rue Henri Barbusse



PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

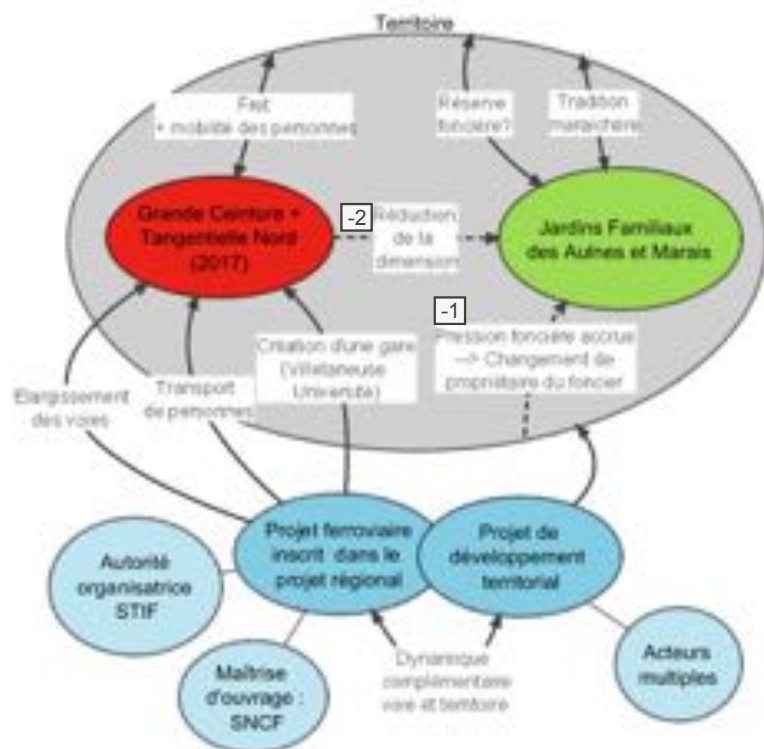
T 00

Territoire à tradition maraichère et ouvrière



T Proj

Le projet ferroviaire impacte physiquement le site des jardins, en réduisant légèrement sa superficie, par la suppression de huit jardins. L'impact est aussi un questionnement de la pérennité des jardins par le changement de propriétaire foncier : de l'AFTRP à l'EPA Plaine de France (avec la crainte d'un projet immobilier de la part de l'association des jardiniers).



Le projet de Tangentielle Nord prévoit de relier Epinay-sur-Seine au Bourget en 2017. La gare de Villetaneuse-Université sera également bientôt desservie par le Tram'Y (prévu fin 2014), en provenance de Saint-Denis. La zone devient donc une nouvelle polarité et divers projets d'aménagement sont prévus à proximité des jardins : la rénovation urbaine du quartier Allende-Grand-Coing à l'est, le développement de l'université au sud, un projet d'aménagement d'une zone d'activités au sud ouest... Les jardins se voient donc soumis à une pression foncière accrue, qui pour l'instant n'a pas de réalisation concrète sur leur emprise, mis à part un changement de propriétaire. De plus, actuellement, la zone est indiquée comme espaces verts à conserver dans le PLU. Le responsable de l'association, inquiet pour l'avenir des jardins, nous indique qu'un dialogue (mairie, centre socio-culturel, Université, association des jardiniers) est en cours pour la création de jardins sur la friche de l'université, située au sud de la voie ferrée (voir fiche 03).



03 - Friche Saint-Leu, face à l'Université Paris XIII avenue Jean-Baptiste Clément

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE D'ESPACE :

Considéré comme espace rural vacant jusqu'en 1987 puis comme terrain vacant en milieu urbain (Mode d'occupation des sols de l'IAU, 2008)

SUPERFICIE TOTALE : 58 200 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES :

environ 3 parcelles cadastrales (occupées partiellement)

PROPRIÉTAIRE(S) : Etablissement public (Université)

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Villetaneuse (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : activités et équipements (Université), habitat pavillonnaire et collectif, espaces ouverts

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

70 à 600 m de la voie ferrée (ligne de fret + TN)

ZONE PLU :

Zone NA = zone d'aménagement futur (franges ouest) et ND = zone d'espaces verts à conserver (en coeur d'ilot et frange est)

INSERTION DANS UNE TVB :

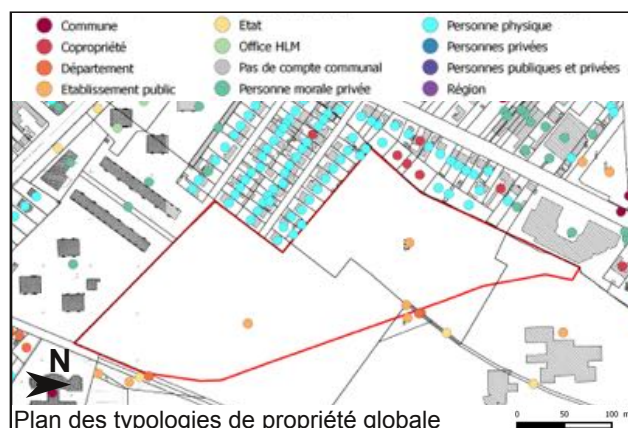
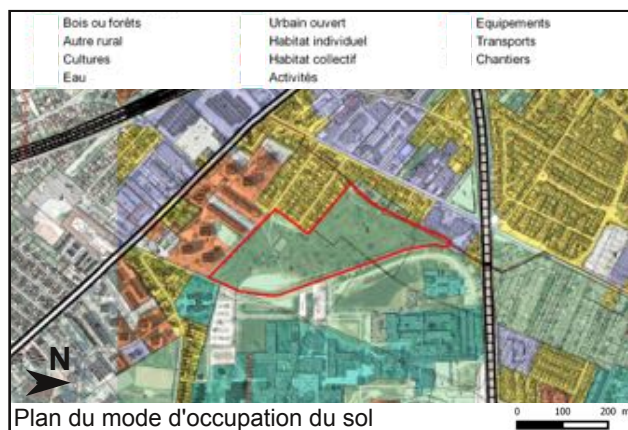
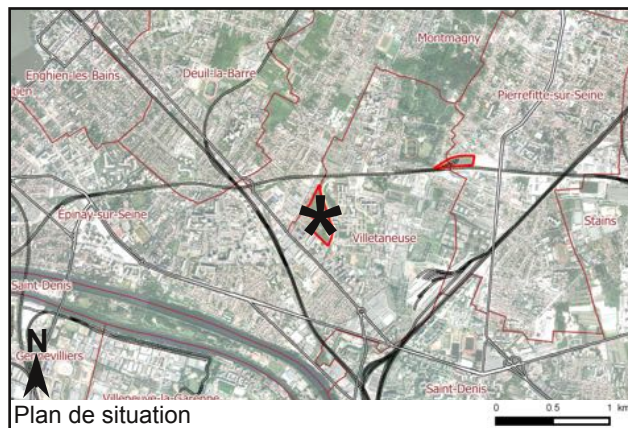
Indiqué comme participant à la trame verte dans le SCoT de Plaine Commune (2013)


Le site est traversé par une "continuité verte et écologique" à préserver et à valoriser, indiquée dans le SDRIF (2013)


ECHELLE SITUÉE


MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Forme irrégulière
Site délimité par l'avenue J.B. Clément à l'est
Relevé floristique (effectué dans le cadre de l'étude d'impact pour le projet de la tangentielle nord) --> des espèces ordinaires, des arbres fruitiers en bordure de la voie



 Nature du projet

 Relations entre projets

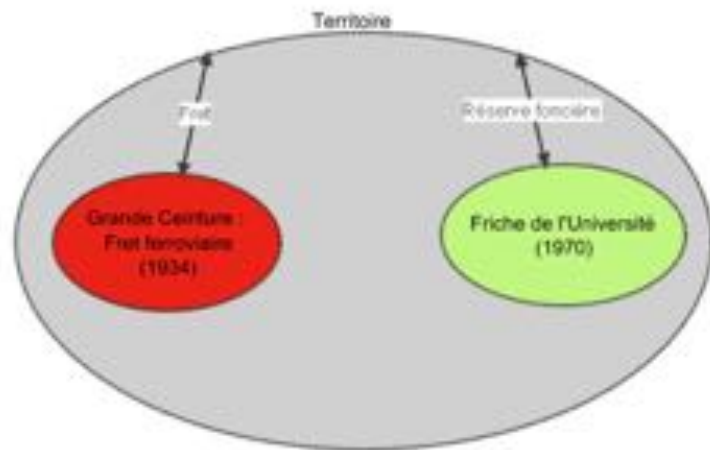
 Impacts sur les jardins

03 - Friche Saint-Leu, face à l'Université Paris XIII avenue Jean-Baptiste Clément

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

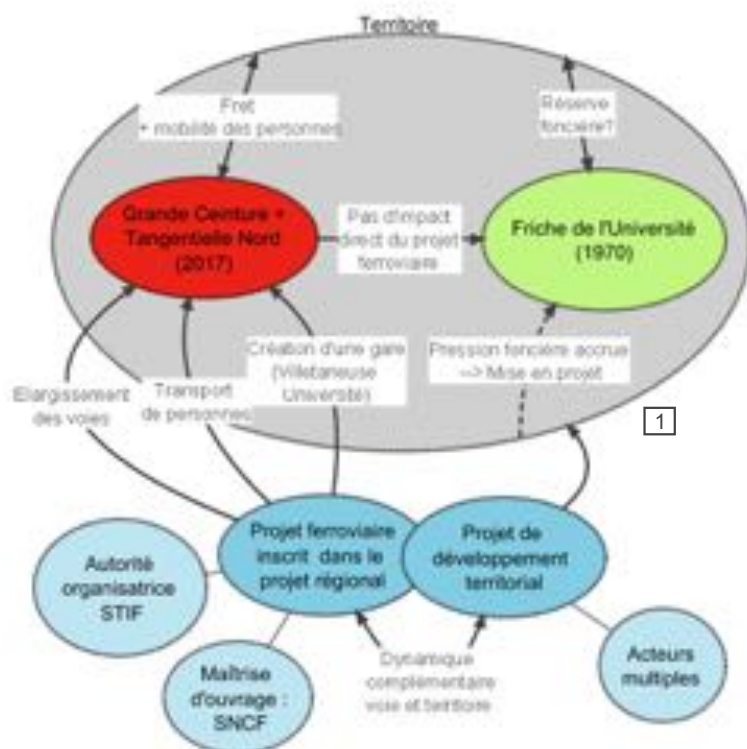
T 00

Territoire urbanisé, comportant des terrains innocués, vus comme des réserves foncières.



T Pro

Projet de transport (2017) dans une dynamique de développement territorial
Acteurs et enjeux multiples
Mise en projet des jardins



Le projet ferroviaire n'impacte directement le site de la friche, mais s'inscrit dans un projet de développement territorial qui accroît la pression foncière. Une mise en projet est amorcée, pour la création d'un « Parc Scientifique Technologique », à l'étude. Les documents d'urbanisme (PLU et SCoT) affirment la volonté de préserver un espace végétalisé. Sous forme de jardin collectifs?



04 - Jardins du Vert-Galant à Villetaneuse rue Frédéric Ozanam

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins ouvriers

DATE DE CRÉATION : 1985

SUPERFICIE TOTALE : 4 600 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

une parcelle cadastrale

environ 15 parcelles jardinées

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 300 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : Département et commune

GESTIONNAIRE(S) :

Association des jardins ouvriers de Villetaneuse

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Villetaneuse (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Habitat collectif et pavillonnaire, activités et équipements, espaces sportifs

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

15 à 100 m de la voie ferrée (RER D)

40 à 140 m de la RN 214

50 à 135 m du Tram'Y

ZONE PLU : Zone ND, "zone d'espaces verts à conserver" (janvier 2011)

INSERTION DANS UNE TVB :

Zone maraîchère et jardins familiaux à préserver (SCoT, 2013)

ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Site de forme triangulaire

Proche de la voie ferrée à l'est sur environ 100m

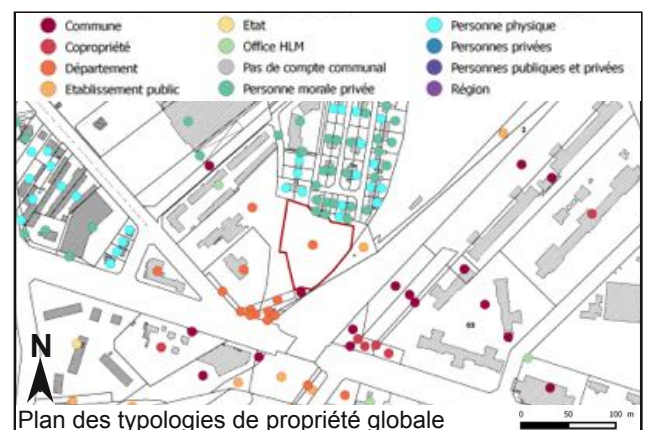
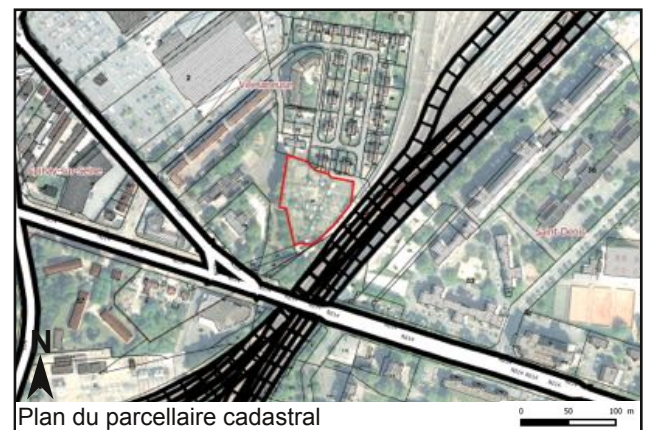
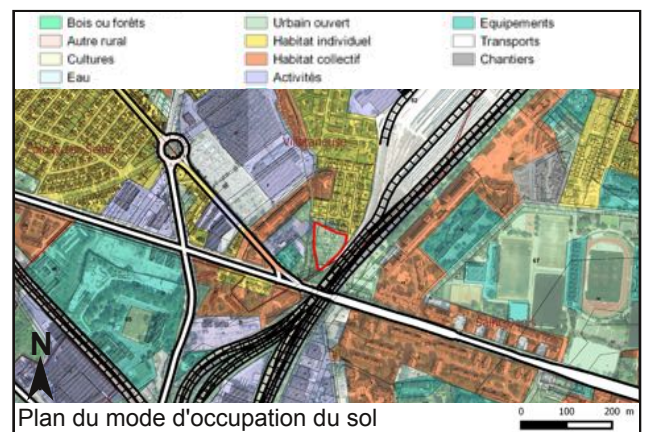
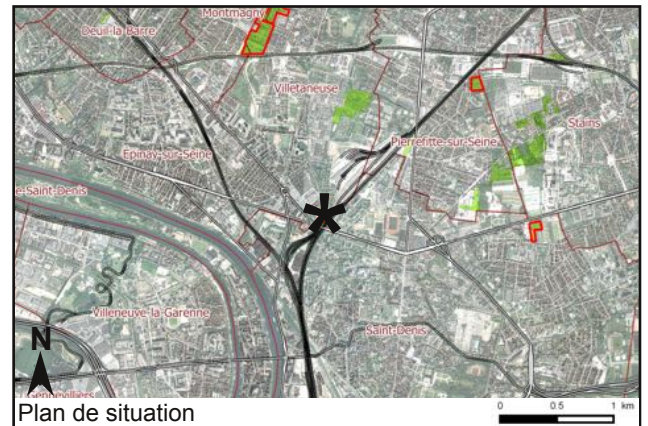
Site enclavé

CONFIGURATION DE PROJET JARDIN/VOIE/TERRITOIRE

Le Tram'Y, reliant Saint-Denis à Epinay-sur-Seine et Villetaneuse est en cours de travaux pour être mis en service fin 2014. Son tracé passe au sud de ce site, sans l'impacter. Le jardin n'est pas visible depuis la voie publique, dissimulé derrière un espace en friche.

Le site internet du projet indique : "deux ambiances végétales vont être réalisées le long du tracé :

- des ambiances de rues, avec des alignements d'essences d'arbres très diverses et à l'échelle de la rue et du bâti,
- des ambiances promenades, plus petites, plus denses, plus fleuries, qui vont créer un véritable jardin linéaire





05 - Jardins de l'écoquartier des Docks de Saint-Ouen

Ancien site d'Alsthom, rue Albert Dhalenne

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins "ouvriers" (familiaux) + partagés

DATE DE CRÉATION : 2013 (sur une partie du site des jardins ouvriers créés en 1917)

SUPERFICIE TOTALE : Jardins "ouvriers" : 3 000 m² (diminution progressive par non remplacement, jusqu'à 2000m²)

Jardins partagés : 2 000 m² (augmentation progressive jusqu'à 3000 m²)

(Total : 5 000 m²)

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

une parcelle cadastrale (occupation partielle)

Jardins "ouvriers" : une quarantaine de parcelles jardinées (mais diminution progressive)

Jardins partagés : une parcelle collective

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE :

Jardins "ouvriers" : 60 ou 100 m²

Jardins partagés : parcelles collectives et individuelles (9m²)

PROPRIÉTAIRE(S) : Commune

GESTIONNAIRE(S) : Jardins "ouvriers" : association locale, Jardins partagés : directeur du parc, une quinzaine d'associations

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : dominance d'activités, habitat collectif, espaces ouverts

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

85 à 155 m de la voie ferrée du RER B

0 à 70 m de la RD30

INSERTION DANS UNE TVB :

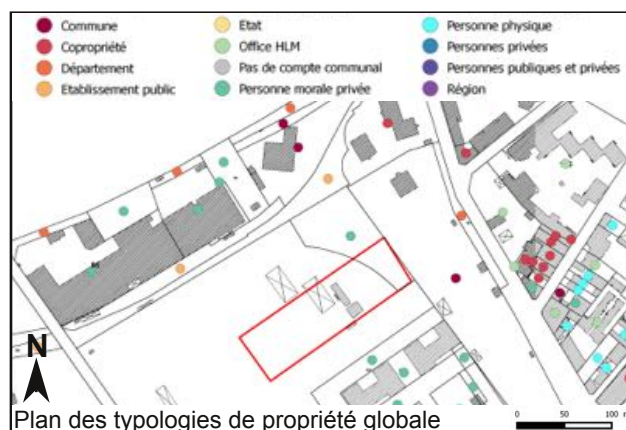
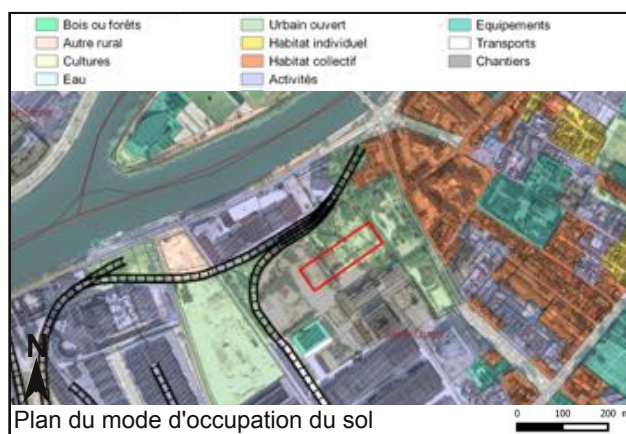
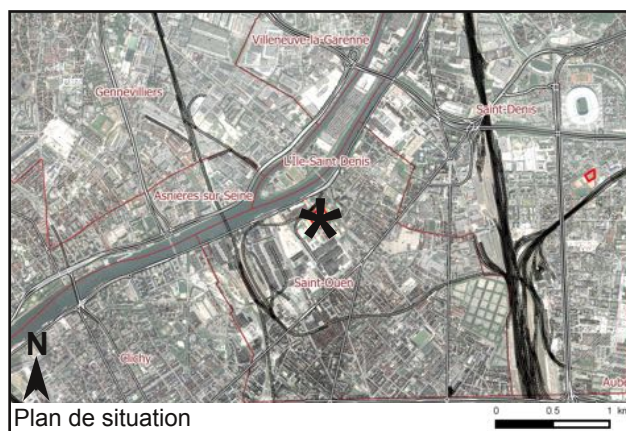
Etude prévue par Plaine Commune (Pas d'indication dans le SCoT, car préalable à l'entrée de Saint-Ouen dans Plaine Commune)

ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Forme quadrilatère longiligne

Jardins intégrés à un grand parc public (12 ha) au sein du nouvel écoquartier



Nature du projet

Relations entre projets

Impacts sur les jardins

-2

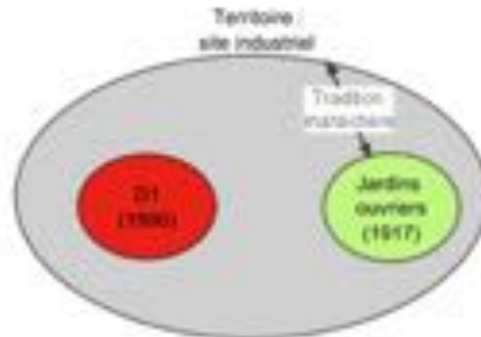
05 - Jardins de l'écoquartier des Docks de Saint-Ouen

Ancien site d'Alsthom, rue Albert Dhalenne

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

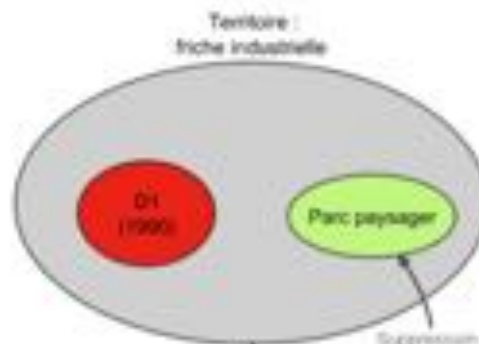
T 00

Territoire à tradition maraîchère et ouvrière
important site de jardins :
une centaine de jardins sur plus de
2 hectares dans les années 1920



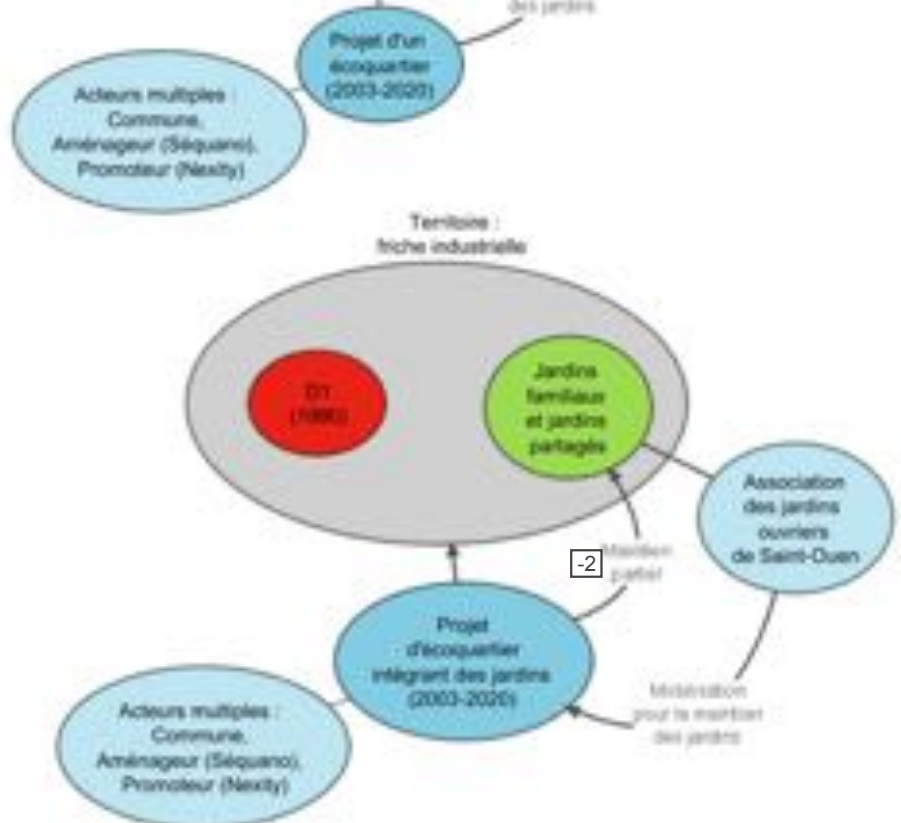
T Pro : 2013-2020

Projet d'un écoquartier : logements,
bureaux, équipements, parc paysager
-> suppression prévue des jardins
ouvriers



T Pro : 2013-2020

Le site compte 96 jardins ouvriers en
1970.
En 2004, le promoteur Nexity acquiert
les terrains, en vue d'y réaliser un
projet immobilier.
En 2005, environ la moitié des
parcelles sont supprimées pour la
construction d'immeubles de
bureaux. Un projet d'écoquartier,
« les Docks de Saint-Ouen », est
conçu, qui ne prévoit pas, dans un
premier temps, de maintenir la
quarantaine de parcelles restantes.
Suite à la mobilisation des jardiniers,
ayant constitué une association, une
partie des jardins est finalement
maintenue : la Commune acquiert
une partie des terrains, 5000m² de
jardins intègrent donc le parc
paysager de 12 hectares. À terme,
2000m² seront consacrés aux
anciens jardins ouvriers et 3000m²
aux jardins partagés.



Le projet initial d'écoquartier faisait table rase des jardins ouvriers existants.

La mobilisation des jardiniers, en constituant une association, a permis le maintien d'une faible part des jardins (de 20 000 m² dans les années 1920, à 2 000m² à terme).

La proximité de la voie n'a pas ou peu d'impact sur le site et le projet.



06 - Jardins à Pierrefitte-sur-Seine rue Pierre Curie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins familiaux

DATE DE CRÉATION : 1988

SUPERFICIE TOTALE : 10 400 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

1 parcelle cadastrale

39 parcelles jardinées (dont une attribuée à une

école primaire)

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 300 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : Personne morale privée

GESTIONNAIRE(S) :

Association Société intercommunale des
jardins familiaux de Pierrefitte

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : habitat pavillonnaire et zones d'activités dominants,
équipements

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

30 à 190 m de la voie ferrée (Transilien H)

ZONE SCoT : Zone d'aménagement les Tartres Nord

ZONE PLU : Zone UCc, zone à vocation de logements (petits
collectifs) et services (mars 2010)

INSERTION DANS UNE TVB :

Zone maraîchère et jardins familiaux à préserver
(SCoT, 2013)

Une "liaison verte et écologique", orientée nord-sud,
localisée à l'est de la voie desservant les site, est indiquée
dans le SDRIF (2013).

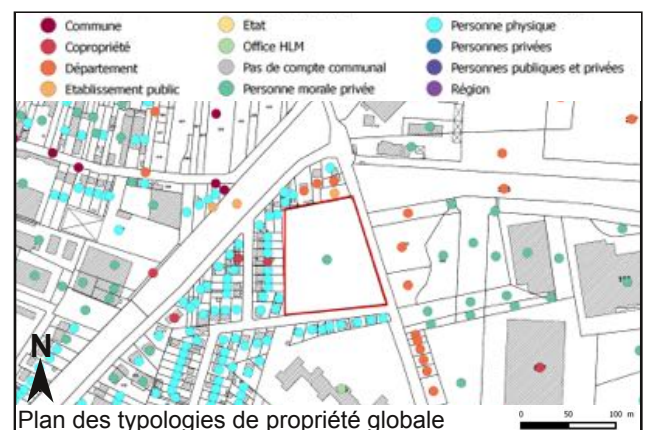
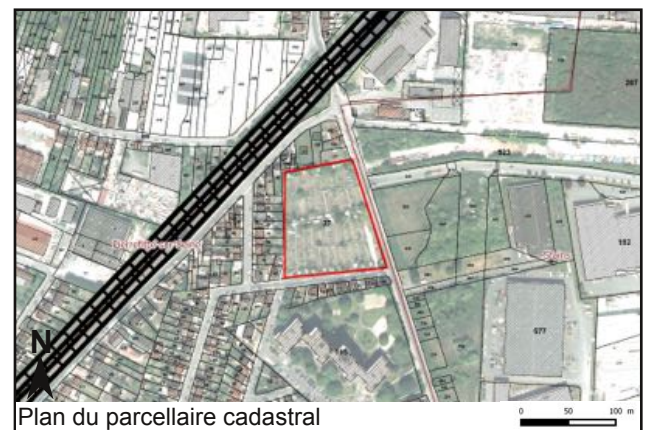
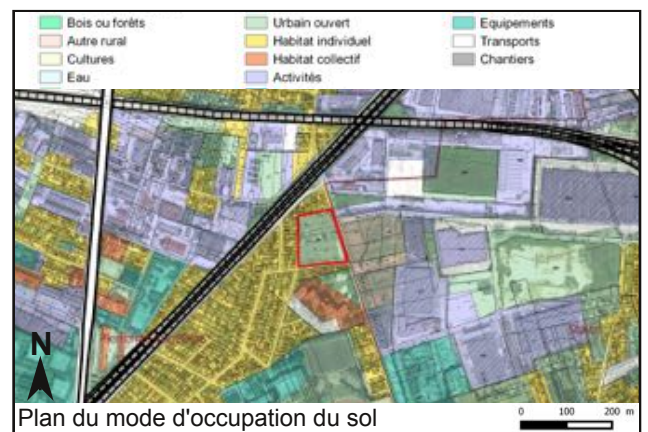
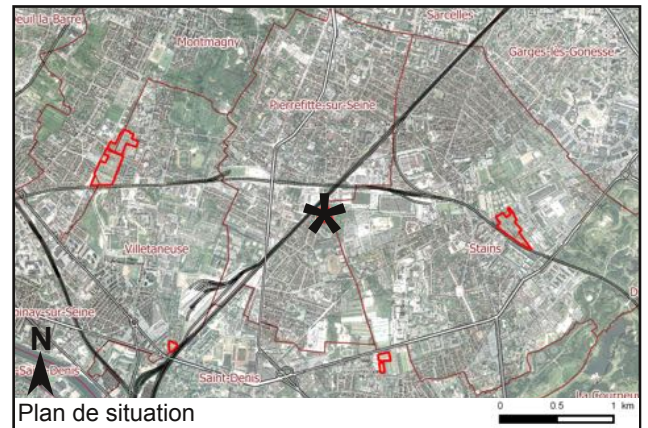
ÉCHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Site de forme trapézoïdale

Proche de la voie ferrée au coin nord ouest

Site situé à l'angle de deux voies de desserte,
délimité par les fonds de parcelles
pavillonnaires sur les deux autres côtés



 Nature du projet

 Relations entre projets

 Impacts sur les jardins

06 - Jardins à Pierrefitte-sur-Seine

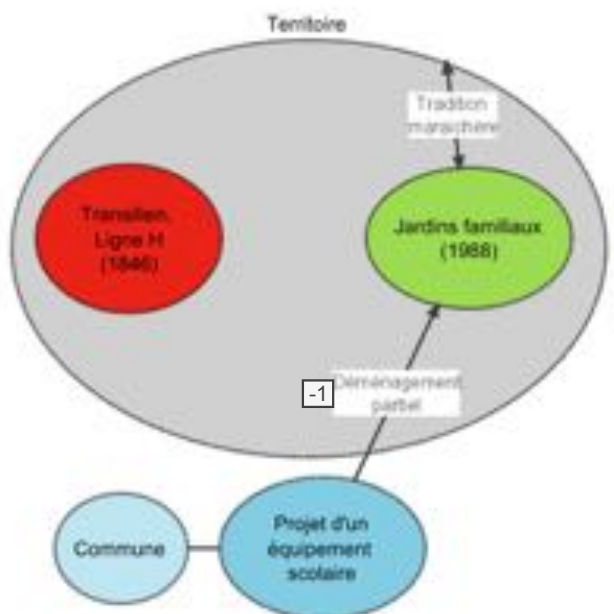
rue Pierre Curie

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

T 00
Territoire à tradition
maraîchère et ouvrière



T Pro
Projet d'un équipement scolaire
inscrit dans le PLU
-> déménagement partiel des
jardins



L'emplacement des jardins est réservé au titre de l'article L.123158° du PLU pour la création d'un équipement scolaire. Le déménagement partiel du site est prévu.

La proximité de la voie n'a pas ou peu d'impact sur le site et le projet.



07 - Ancien terrain militaire à Pierrefitte-sur-Seine rue Séverine

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE D'ESPACE :

Ancienne gare militaire
Emprise de transport ferré (Mode d'occupation des
sols de l'IAU, 2008)

SUPERFICIE TOTALE : 45 400 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

environ 9 parcelles cadastrales

PROPRIÉTAIRE(S) :

commune et personne morale privée

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : habitat pavillonnaire et zones d'activités dominants,
proximité avec l'espace vert de la butte Pinson

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

0 à 100 m de la voie ferrée (ligne de fret + TN)

0 à 600m de la RN1

ZONE PLU : Zone UIb : Zone mixte à dominante d'activité,
projet de reconversion à moyen terme, structure
d'accueil pour les PME-PMI

INSERTION DANS UNE TVB : Non mentionné dans le SCoT, 2013

ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Site de forme longitudinale

En contact avec la voie ferrée au sud sur environ
600m

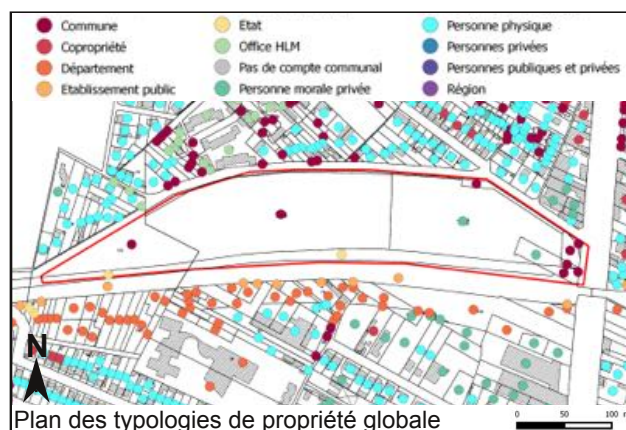
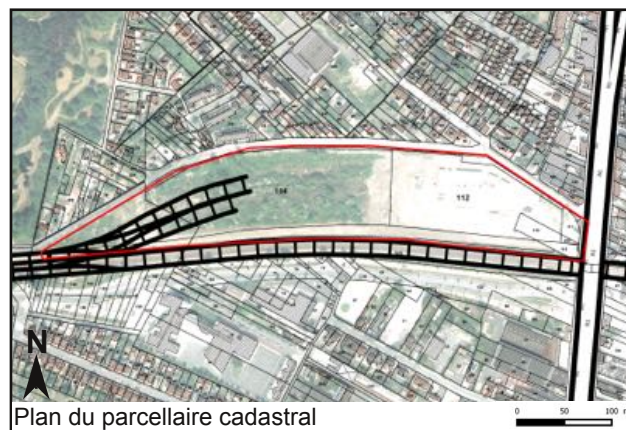
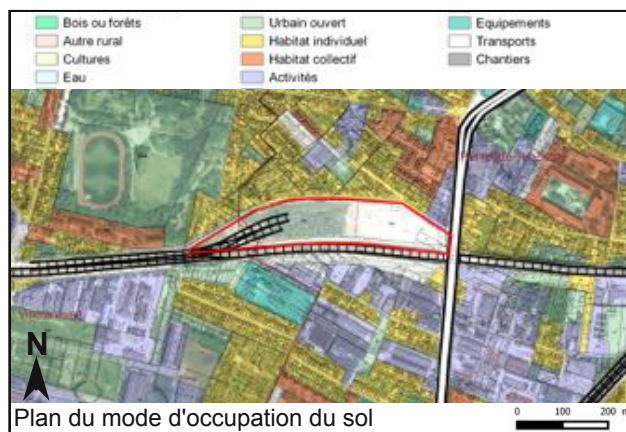
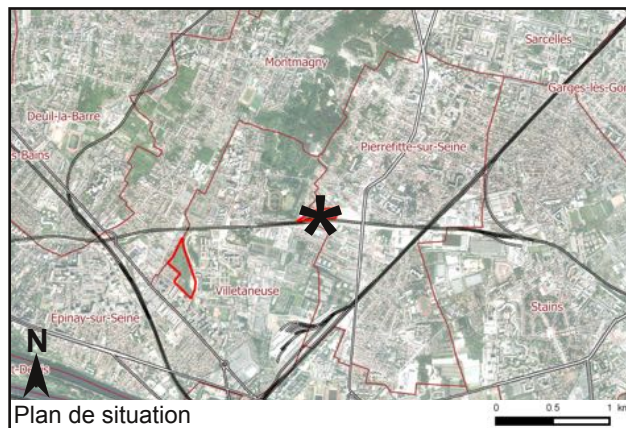
Relevé floristique (effectué dans le cadre de l'étude
d'impact pour le projet de la tangentielle nord)

--> des espèces ordinaires, des arbres fruitiers en
bordure de la voie

CONFIGURATION DE PROJET JARDIN / VOIE / TERRITOIRE

Projet de zone d'activité prévue par le PLU

Pas de projet de jardins, terrain pollué par les occupations
précédentes





08 - Jardins de la ZAC Cerisaie à Stains rue du Moutier

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins informels

DATE DE CRÉATION : depuis au moins 1982 (MOS 2008)

SUPERFICIE TOTALE : 38 500 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

environ 100 parcelles cadastrales

environ 150 parcelles jardinées

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : environ 190m²

PROPRIÉTAIRE(S) : (part de la surface)

département: 57%, personnes physiques: 20%,

commune: 14%, personnes morales privées: 6%,

établissements publics: 3%

GESTIONNAIRE(S) :

Gestion informelle

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Stains (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : dominance d'activités et équipements, zone d'activité au nord-est, habitat collectif, espaces ouverts (parc de la Courneuve à l'est), cimetière au nord-ouest

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

0 à 200 m de la voie ferrée (ligne de fret + TN)

ZONE PLU : Zone UZ : zone d'activité

Fait partie de la ZAC de la Cerisaie (projet d'aménagement pilote conciliant la préservation des jardins familiaux et l'intégration environnementale d'activités économiques)

Emplacement réservé pour la prolongation de la ligne de métro n° 13 et création d'ateliers au profit de la R.A.T.P

INSERTION DANS UNE TVB :

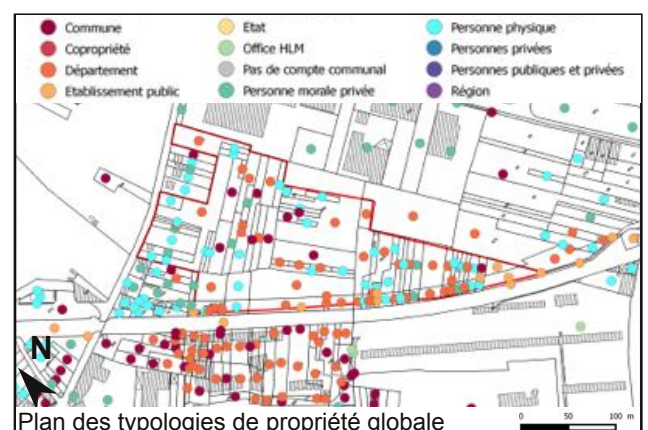
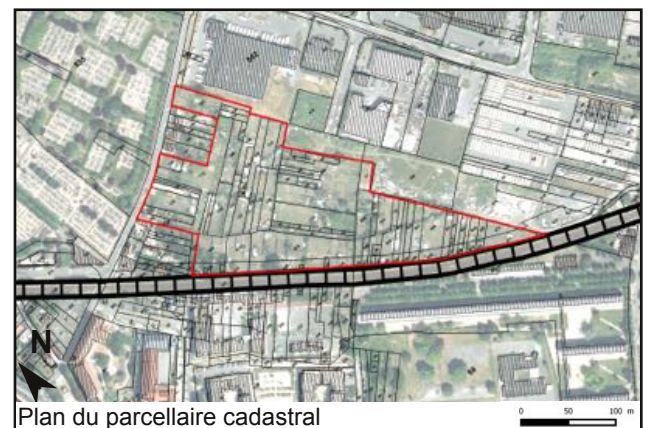
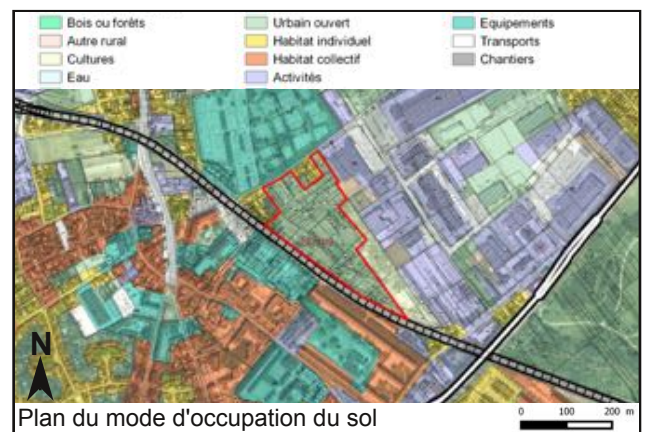
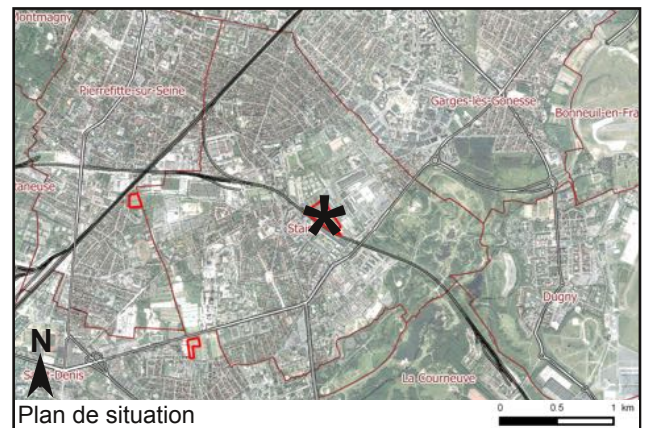
Zone maraichère et jardins familiaux à préserver (SCoT, 2013)

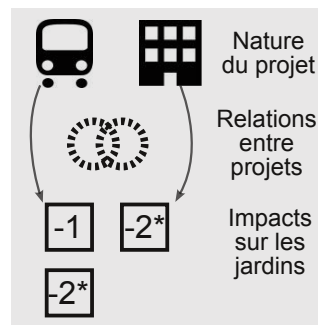
ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Forme triangulaire irrégulière

Espace résiduel entre voie ferrée, ZA et maisons individuelles



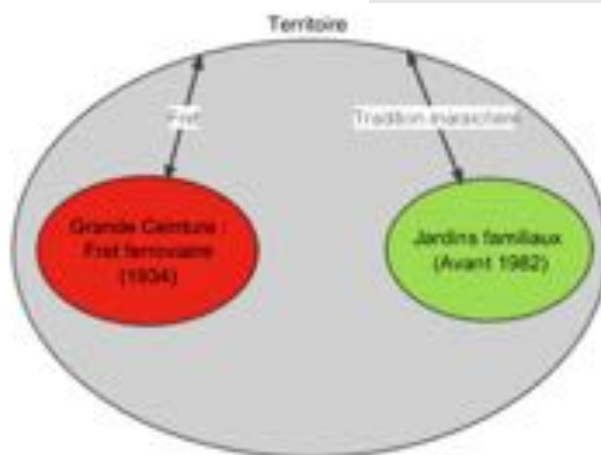


08 - Jardins de la ZAC Cerisaie à Stains rue du Moutier

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

T 00

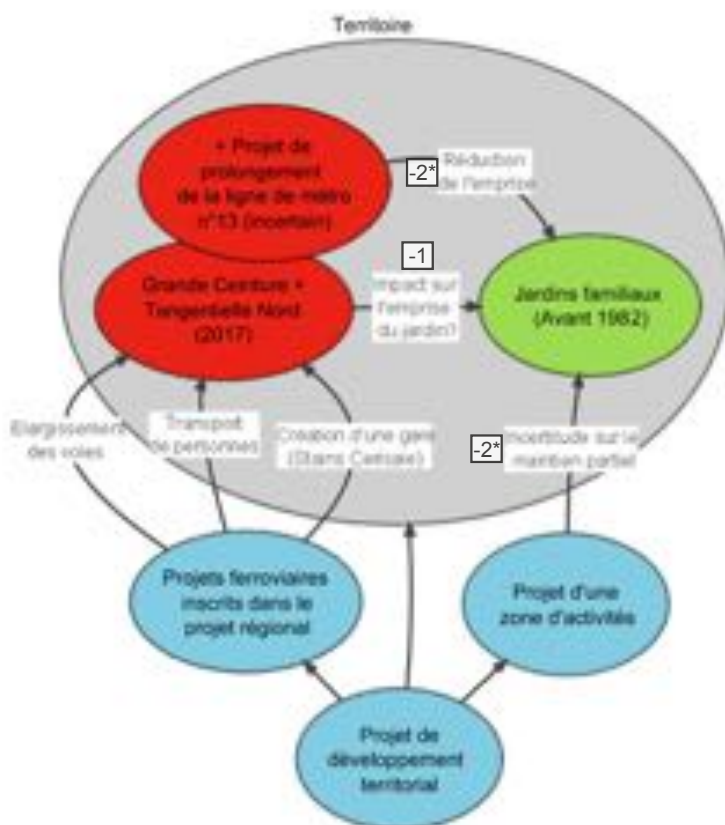
Territoire à tradition maraîchère et ouvrière.
Existence des jardins depuis au moins 1982 (MOS 2006)



T Proj

Le site est impacté par deux projets routiers et un projet local, inscrits dans la dynamique de développement territorial du Nord Parisien :

- il fait partie de la ZAC de la Cerisaie (projet d'aménagement pilote conciliant la préservation des jardins familiaux et l'intégration environnementale d'activités économiques)
- il comprend l'emplacement réservé pour la prolongation de la ligne de métro n° 13 et la création d'ateliers au profit de la R.A.T.P



Le devenir de ces jardins est incertain : il y a une volonté de préservation mais pas forcément sur ce site précis (d'autres jardins familiaux sont présents à proximité, plus au nord). Les jardins seront réduits du fait des projets ferroviaires et immobiliers, voire supprimés.



09 - Jardins de la Fosse Sablonnière à Saint-Denis rue Henri Barbusse

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins collectifs, d'insertion

DATE DE CRÉATION : 1998

SUPERFICIE TOTALE : 10 500 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

5 parcelles cadastrales (occupation partielle)

34 parcelles jardinées

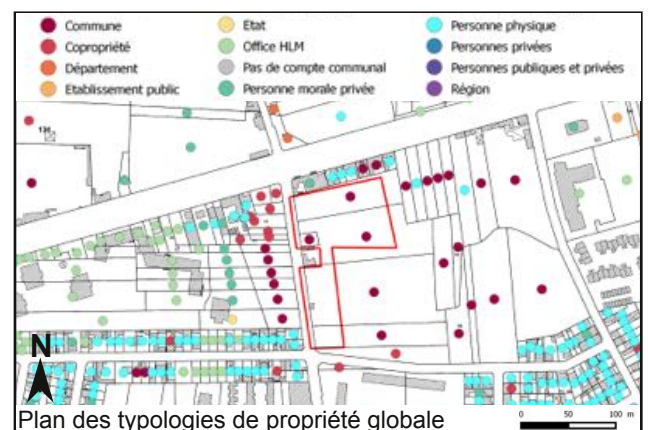
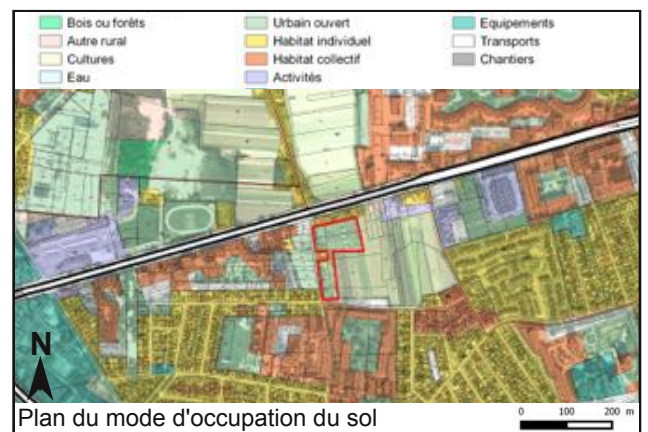
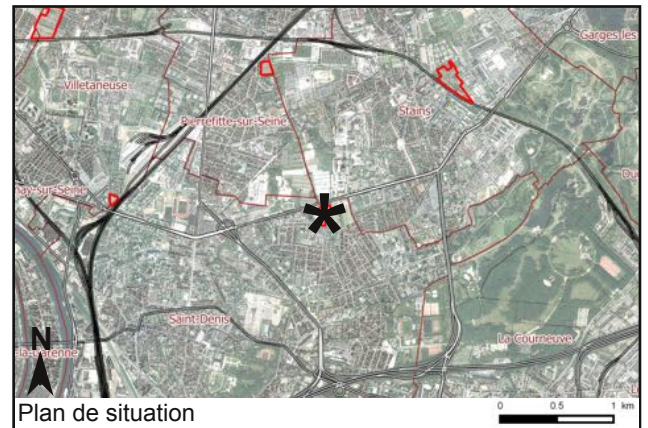
SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 300 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : Commune

GESTIONNAIRE(S) :

Association Territoires

Association FNJFC (attribution)



INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : habitat pavillonnaire et collectif, université Paris 8, des terres maraichères (territoire des Tartres au Nord)

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

25 à 200 m de la D29

0 à 100 m de la D28

ZONE POS (approuvé en 1985, mis à jour en 2012, PLU en

cours d'élaboration, prévu pour 2015) : UG : Zone UG :

Zone d'habitat mixte avec prédominance d'habitat individuel

Emplacement réservé pour la création d'un Centre

d'Education Spécialisé

INSERTION DANS UNE TVB :

Zone maraichère et jardins familiaux à préserver (SCoT, 2013)

ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Site formé de deux quadrilatères connectés

Proche de la RD29 au nord sur 100m

Situé le long de la D28 à l'ouest

Prolongé par un champ cultivé à l'ouest

CONFIGURATION DE PROJET JARDIN / VOIE / TERRITOIRE

Volonté d'intégration à la trame verte et d'adaptation au fonctionnement du futur quartier énoncée dans le SCoT de Plaine Commune



10 - Jardins du Fort de l'Est, Saint-Denis rue du Maréchal Lyautey

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins familiaux

DATE DE CRÉATION : 1922

SUPERFICIE TOTALE : 29 400 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

une parcelle cadastrale (occupation partielle)

103 parcelles jardinées

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 200 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : Etat (Génie militaire)

GESTIONNAIRE(S) : Association FNJFC

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : site militaire et équipements, activités, espaces ouverts de type parcs et jardins, habitat collectif dominant

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

80 à 500 m de la N401

120 à 500 m de l'A1

ZONE POS (approuvé en 1985, mis à jour en 2012, PLU en cours d'élaboration, prévu pour 2015) : Zone UG

INSERTION DANS UNE TVB :

Zone maraîchère et jardins familiaux à préserver (SCoT, 2013)

ECHELLE SITUÉE

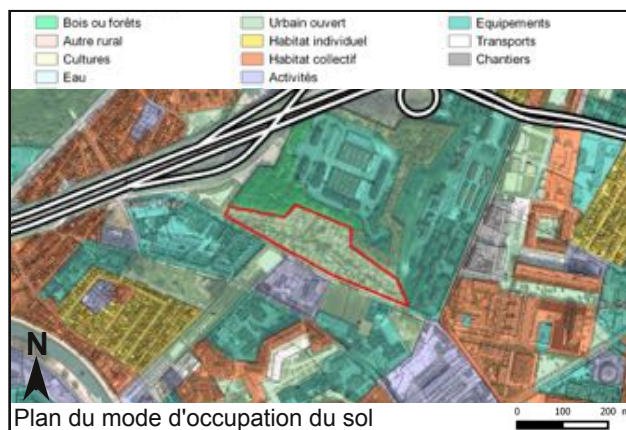
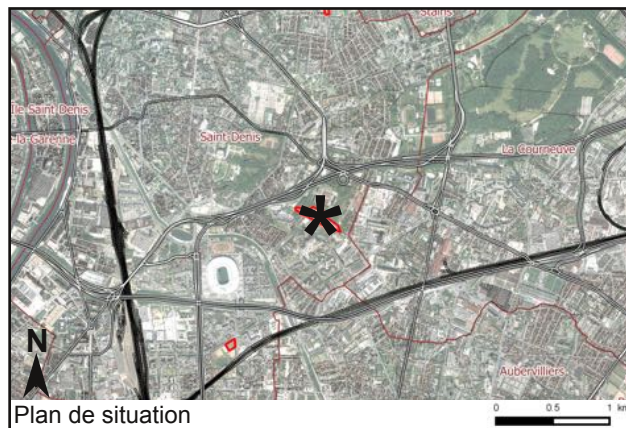
MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Site formé sur le glacis du fort

délimité au nord par l'ancien tracé du fort

au sud par une voie

Proche de la RN401 au nord-ouest

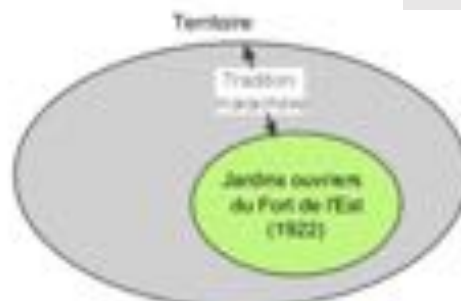


10 - Jardins du Fort de l'Est, Saint-Denis rue du Maréchal Lyautey

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

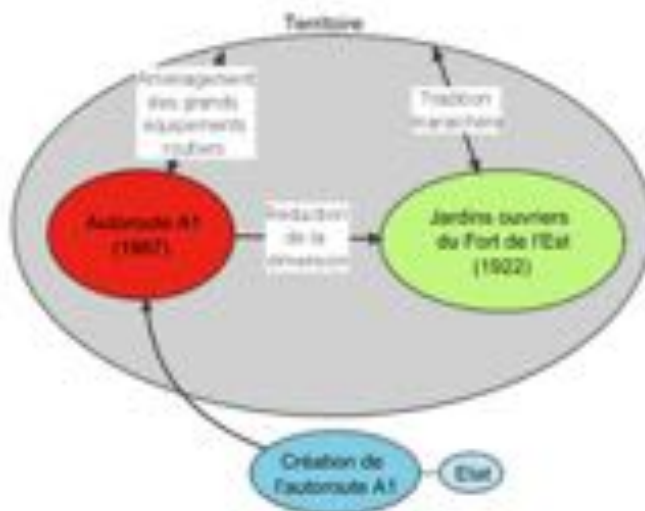
T 00

Territoire à tradition marchande et ouvrière



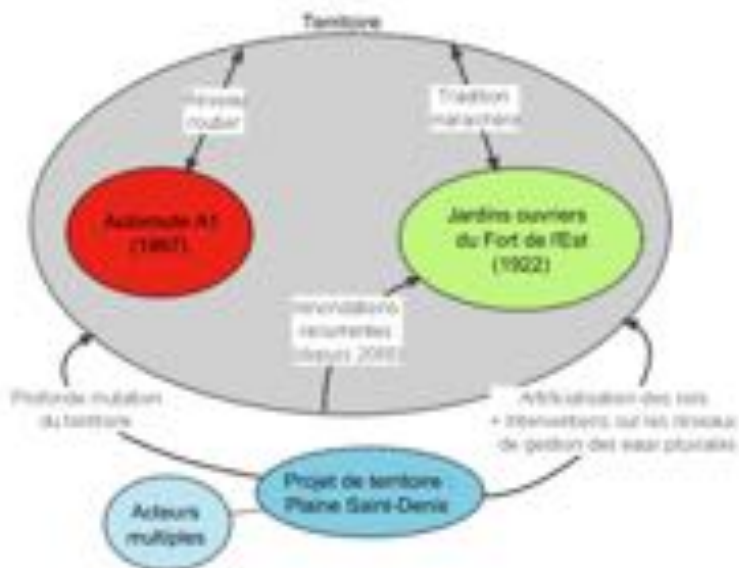
T Pro 01 : 1967

Projet routier : le tracé de l'autoroute A1 tringue l'angle nord-ouest du fort et annule les jardins (suppression de 75 jardins sur les 450)



T Pro 02 : depuis 1990

Au cours de la décennie 1990, le site des jardins subit plusieurs réductions successives liées à des projets de construction (yoles, immeubles de logements...). Les jardins connaissent des inondations depuis les années 2000, dont la cause exacte n'est pas encore connue.



Il n'y a pas de projet connu sur ce site, mis à part la recherche des causes des inondations, par la commune et la FNJFC, afin d'y remédier. Les pistes sont : l'imperméabilisation croissante des sols, un problème concernant les réseaux d'évacuation des eaux pluviales des infrastructures routières. Par ailleurs, le Fort de l'Est compte parmi les trois forts de Plaine Commune à valoriser (SCoT), comportant tous trois des glacis jardinés.



11 - Jardins du Cornillon, la Plaine-Saint-Denis rue Francis de Pressensé

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins ouvriers

DATE DE CRÉATION : 1922

SUPERFICIE TOTALE : 5 300 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

une parcelle cadastrale (occupation partielle)

23 parcelles jardinées

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 230 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : Commune

GESTIONNAIRE(S) : Association FNJFC

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Mixtes : dominance d'activités, habitat collectif, espaces ouverts, à proximité du Stade de France

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

85 à 155 m de la voie ferrée du RER B

0 à 70 m de la RD30

ZONE POS (approuvé en 1985, mis à jour en 2012, PLU en cours d'élaboration, prévu pour 2015) : Zone UPM

INSERTION DANS UNE TVB :

Zone maraîchère et jardins familiaux à préserver (SCoT, 2013)

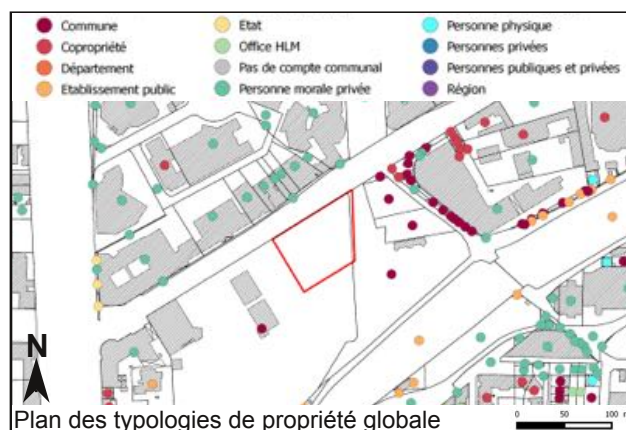
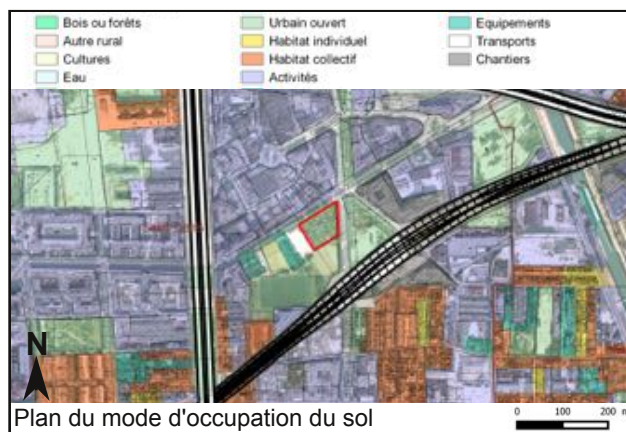
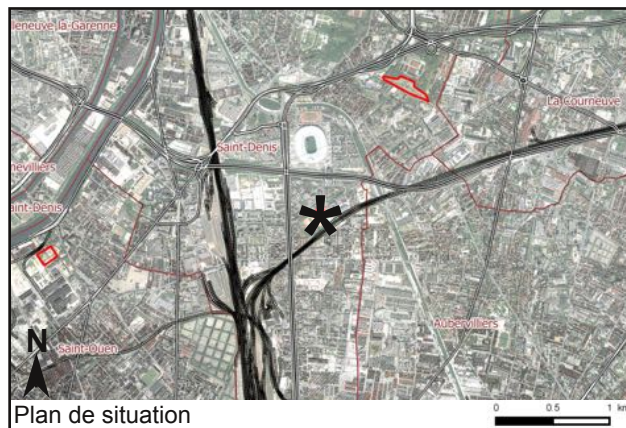
ECHELLE SITUÉE

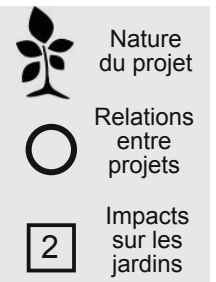
MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Forme trapézoïdale

Jouxte des espaces publics à l'est (place) et au sud (terrains sportifs)

A l'angle de deux voies





11 - Jardins du Cornillon, la Plaine-Saint-Denis

rue Francis de Pressensé

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

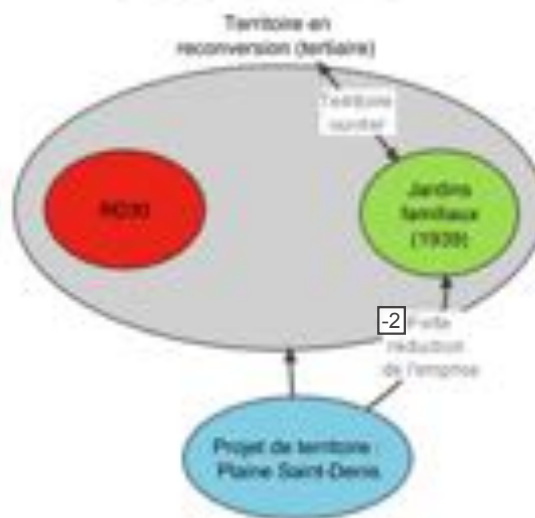
T 00

Territoire marchand puis industriel



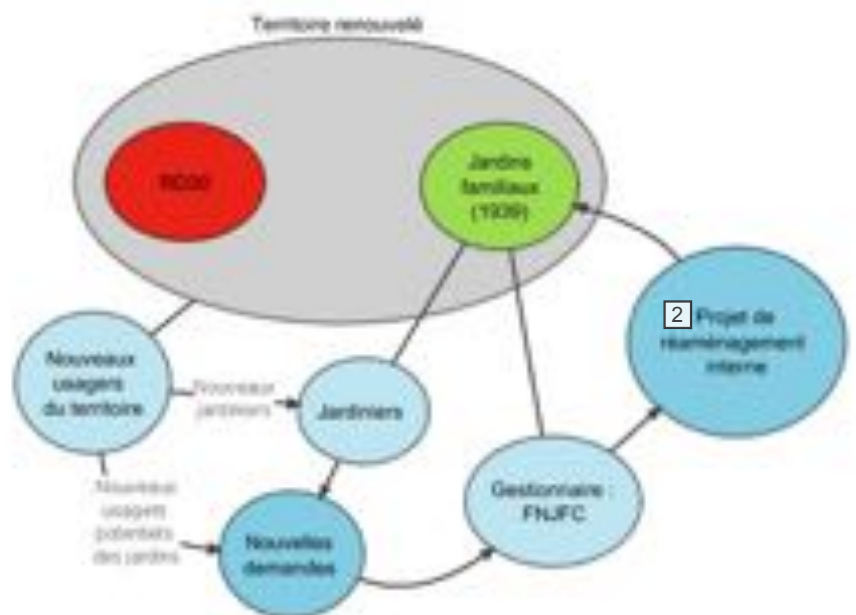
T Fin 1998

Le territoire de la Plaine-Saint-Denis, en déshérence suite la désindustrialisation, connaît une transformation complète, par une opération de réaménagement d'envengure (dès 1985) qui aboutira à la reconversion économique avec une spécialisation tertiaire. Des projets d'infrastructures sont mis en œuvre (couverture de l'A1, création des gares de RER B et D) et de grands équipements sont construits, dont notamment le Stade de France. Dans le cadre de la réalisation de ce dernier, un boulevard urbain est créé, partant de la place de la gare du RER B et aboutissant au Stade de France, réduisant de moitié l'emprise des jardins (de 45 à 24). La réurbanisation progressive tertiaire et résidentielle est encore à l'aœuvre aujourd'hui. Les jardins, proches de la place des Droits de l'Homme, parvis de la gare du RER B, en sont peu visibles, dissimulés par les alignements d'arbres et une haie.



T Fin 2014

Dans ce territoire renouvelé, de nouveaux usagers du territoire apparaissent (employés des entreprises, nouveaux habitants). Aussi, de nouvelles demandes concernant les jardins émergent : lieu de pause café, animation locale... La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) prévoit le réaménagement interne du site, afin de l'adapter à ces nouvelles attentes émergent du quartier.



Territoire qui connaît des mutations successives : agricole, industriel, en friche, puis tertiaire

--> jardins réduits par impact des projets urbains, mais partiellement maintenus

Questions sociologiques :

- Perte du caractère populaire des jardins par appropriation par les employés et les nouveaux habitants ?

(--> jardins collectifs et gentrification)

- Lieu de dialogue entre acteurs locaux (anciens et nouveaux habitants, employés, associations locales)?



12 - Jardin Château-du-Loir, Courbevoie

avenue Château-du-Loir

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardin d'insertion + jardin partagé

DATE DE CRÉATION : 2014

SUPERFICIE TOTALE : 4 400 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

7 parcelles cadastrales (occupation partielle)

Parcelles jardinées collectives

PROPRIÉTAIRE(S) : Commune (majoritaire), département

GESTIONNAIRE(S) DU JARDIN : Association Espaces

GESTIONNAIRE DE LA VOIE : SNCF

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Courbevoie (Hauts-de-Seine)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Dominance d'habitat collectif, d'équipements, d'activités

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

5 à 50 m de la voie ferrée (Transilien L)

ZONE PLU (20) : Zone UV : Zone verte ou de loisirs

INSERTION DANS UNE TVB :

Espace intégré au "plan vert communal" qui relie les espaces verts protégés, tient compte des arbres remarquables, la zone UV comprend des linéaires de rues jouant un rôle de liaison verte

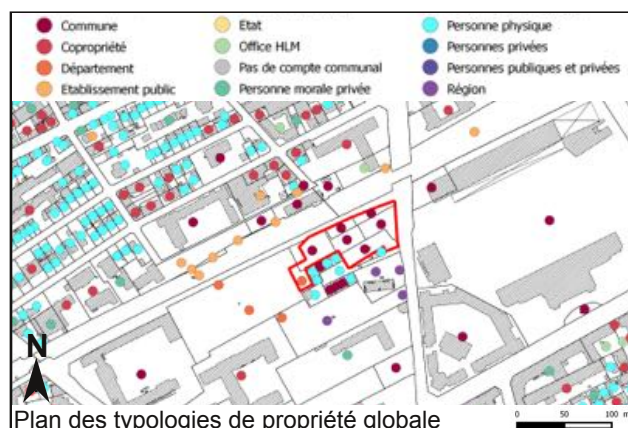
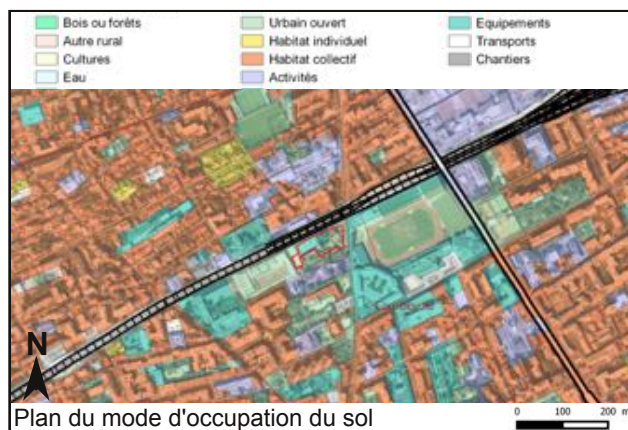
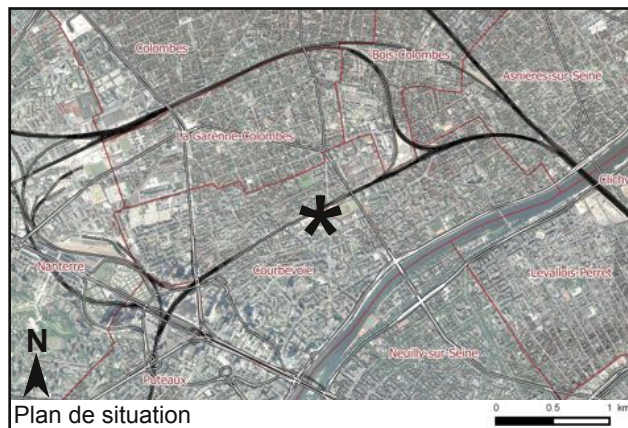
Plan du réseau des parcours buissonniers, élaboré par le Conseil Général, cité comme document de référence dans le PLU (pas de mention des jardins collectifs)

ÉCHELLE SITUÉE

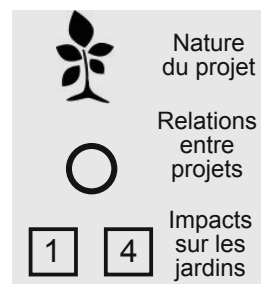
MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Forme résiduelle et irrégulière, cour de bâtiments

Voie ferrée surélevée (en remblais)



12 - Jardin Château-du-Loir, Courbevoie avenue Château-du-Loir



PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

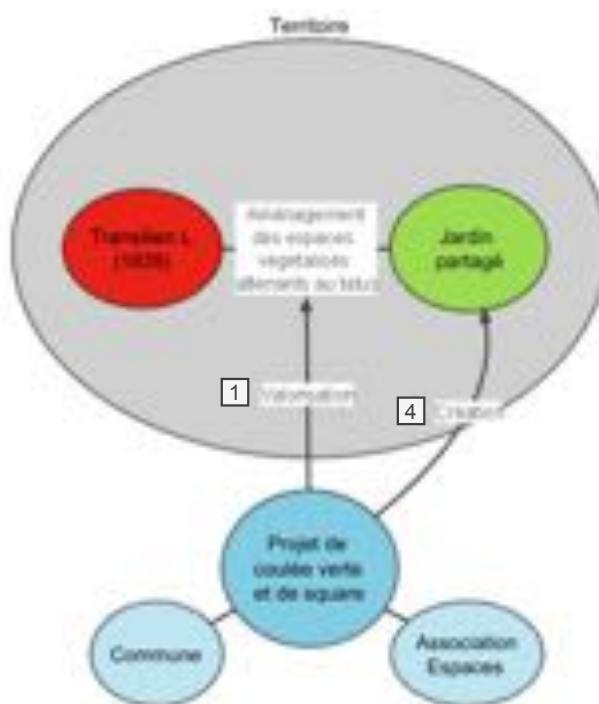
T 00

Usages successifs du sol : Une partie du terrain est recensée comme zone d'activités en 1990 (ballon léger?), puis comme zone d'enseignement de 1994 à 2003 (cour d'école?). C'est ensuite un espace vacant urbain, jusqu'à son aménagement en jardins (MDS), en 2014.



T Pro

Un projet de coulée verte, comprenant la création d'un square est conçu par une agence d'architectes paysagistes (RB & Cie). Une partie de l'avenue du Château-du-Loir, adossée au talus SNCF est aménagée pour créer une continuité végétale (linéaire d'environ 400m). Le square se compose d'un terrain VTT, d'une aire de jeux pour enfants, d'une mare (écologique et pédagogique), ainsi que d'un jardin partagé de 450 m². La gestion écologique et l'animation sociale de ces espaces sont assurées par l'association Espaces (entreprise de réinsertion). Un local, comprenant des rangements pour les jardiniers ainsi qu'un espace pour des expositions est conçu par l'architecte Fabienne Balle.



Les fonctions écologique (couloir écologique, gestion de l'eau de pluie...) et sociale (« jardin solidaire », participation à la vie du quartier) sont mises en avant. Les jardins font partie d'un projet d'aménagement de l'espace public, qui valorise les abords de la voie et son insertion dans le tissu urbain.



13 - Jardins de Saint-Cloud

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins ouvriers et familiaux

DATE DE CRÉATION : 1942 (à vérifier)

SUPERFICIE TOTALE : (1) : 38 200 m², (2) : 53 200 m²,
(3) : 14 200 m², (Total : 105 600 m²)

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

(1) : 1 parc. cad. (occupation partielle),
environ 150 parc. jard.

(2) : 1 parc. cad. , environ 200 parc. jard.

(3) : 1 parc. cad., environ 50 parc. jard.

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 260 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : (1) et (2) : personne morale privée
(3) : établissement public

GESTIONNAIRE(S) :
Association les jardins familiaux de Saint-Cloud

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Saint-Cloud (Hauts-de-Seine)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Dominance de pavillonnaire au nord de la D907, jardins
situés en lisère nord du Parc Saint-Cloud

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

(1) 0 à 120 m l'autoroute A13

0 à 120 m de la voie ferrée (Transilien L)

(2) 60 à 300 m l'autoroute A13

60 à 400 m de la voie ferrée (Transilien L)

(3) 40 à 230 m l'autoroute A13

0 à 80 m des voies ferrées (Transilien L et U)

ZONE PLU (2012) :

Zone UL : zone à vocation de loisirs et de sport

INSERTION DANS UNE TVB :

Plan du réseau des parcours buissonniers, élaboré par le
Conseil Général, cité comme document de référence dans
le PLU (pas de mention des jardins collectifs)

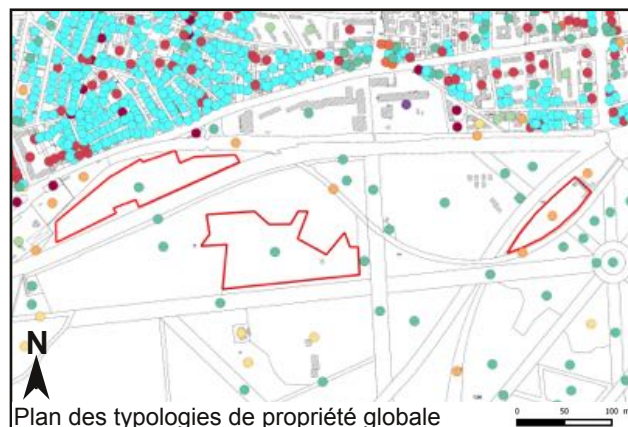
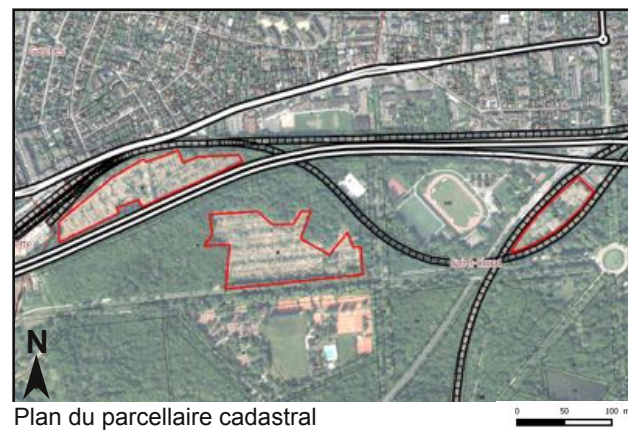
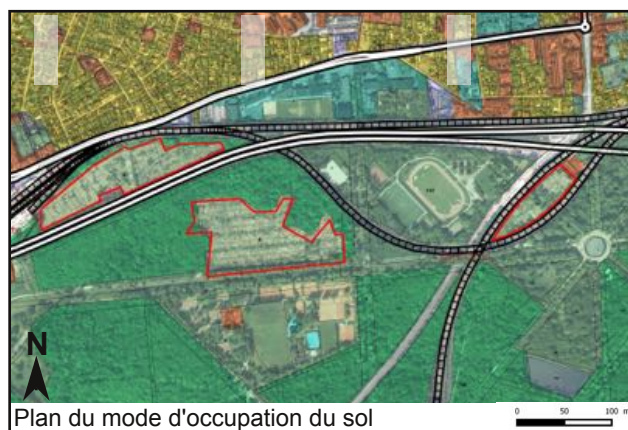
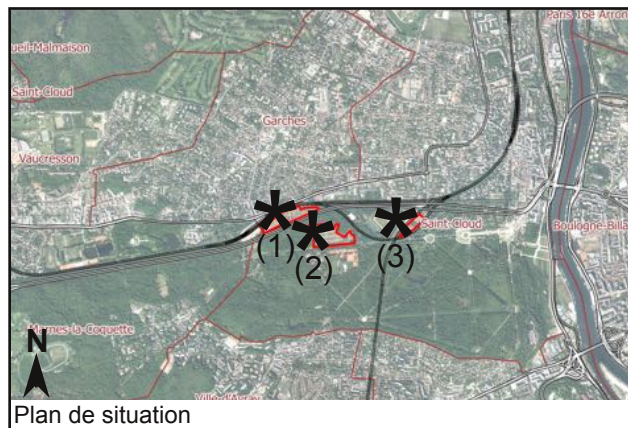
ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

(1) et (3) sont linéaires,
situés dans l'espace résiduel entre deux voies
(2) a une forme irrégulière et s'aligne au sud sur une
allée du Parc de Saint-Cloud

CONFIGURATION DE PROJET JARDIN/VOIE/TERRITOIRE

Parc et jardins collectifs anciens --> Pas de projet





14 - Jardins de Suresnes Station Belvédère

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins familiaux

DATE DE CRÉATION : 2009

SUPERFICIE TOTALE : 2 400 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

2 parcelles cadastrales

environ 40 parcelles jardinées

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 60 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : commune

GESTIONNAIRE(S) DES JARDINS :

Association les jardins de Suresnes

GESTIONNAIRE DES VOIES : RATP

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Suresnes (Hauts-de-Seine)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Dominance de pavillonnaire au nord-ouest des voies,
dominance d'habitat collectif et d'activités au sud-est des
voies, proximité des espaces ouverts du Mont Valérien

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

10 à 20 m de la voie ferrée (Transilien U)

4 à 14 m de la ligne de Tramway (T2)

ZONE PLU (2013) : Zone UM : zone d'activité affectée
principalement au fonctionnement du service public
ferroviaire

Classé comme espace paysager remarquable (n°21)

INSERTION DANS UNE TVB :

Espaces longeant les voies ferrées (tram et train)
considérés comme élément d'une "trame verte confortée"
(PADD)

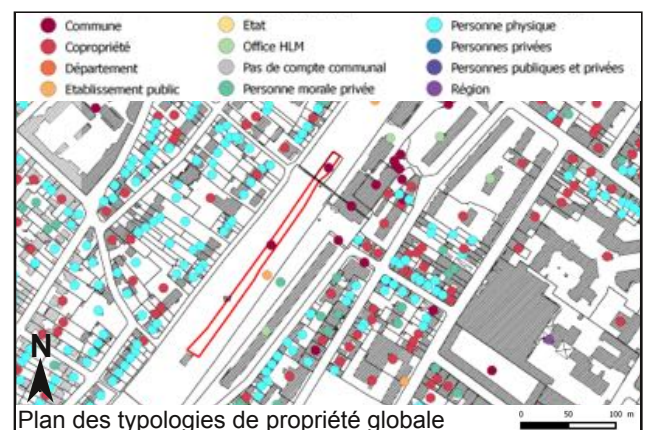
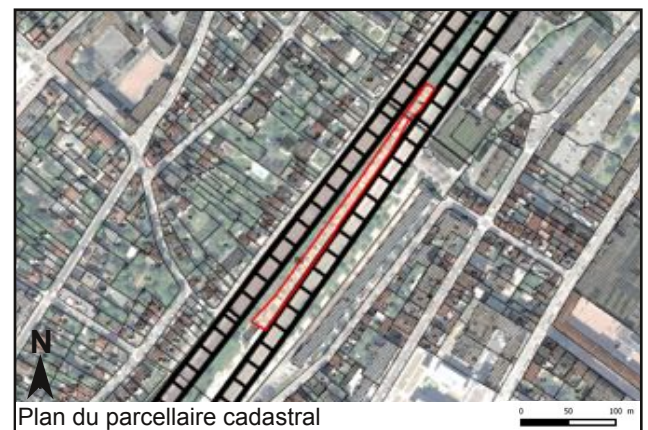
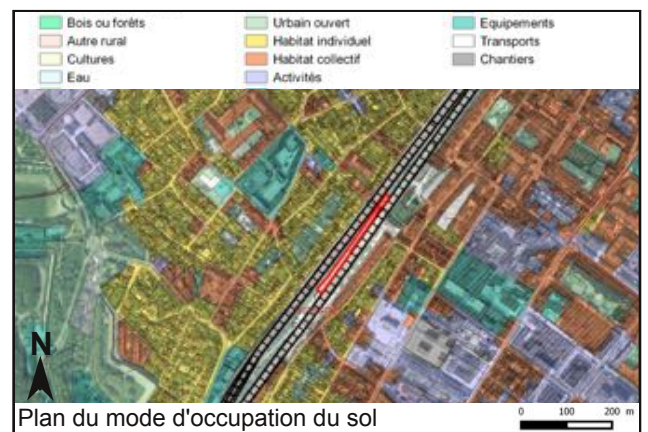
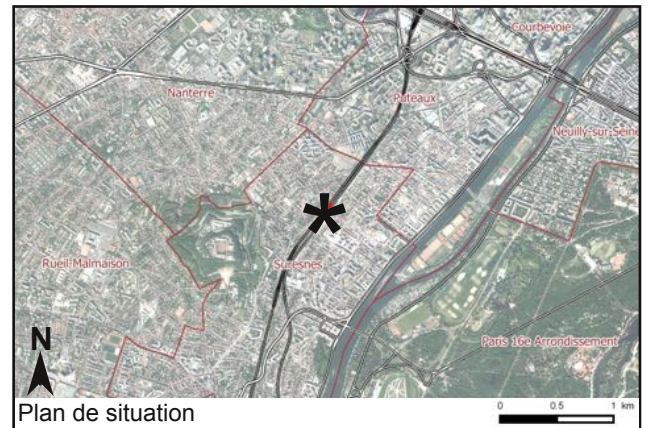
Plan du réseau des parcours buissonniers, élaboré par le
Conseil Général, cité comme document de référence dans
le PLU (pas de mention des jardins collectifs)

ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Jardin linéaire, formé des parcelles alignées,





Encadré par les deux voies ferrées (accès depuis le
quai du Tramway)



14 - Jardins de Suresnes

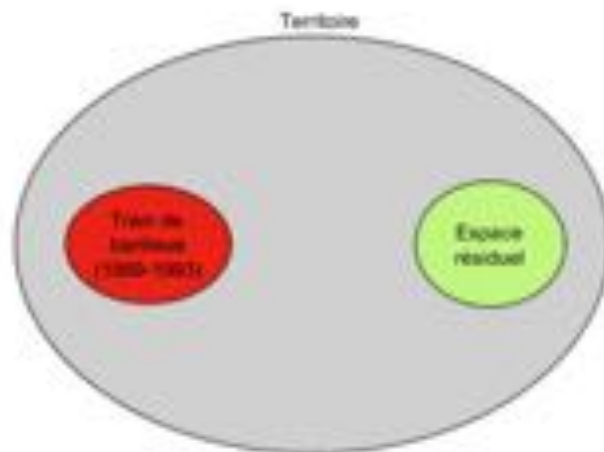
Station Belvédère

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

 Nature du projet
 Relations entre projets
  Impacts sur les jardins

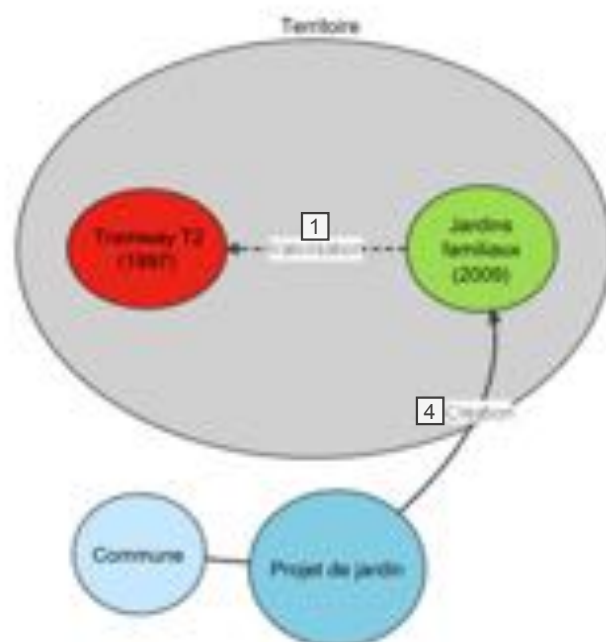
T 00

Détaché ferroviaire



T Pro

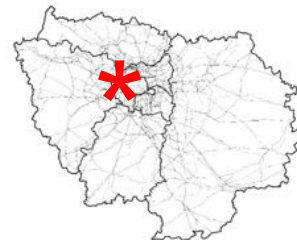
Création de jardins familiaux, par la commune, sur des terrains qu'elle a acquis. Ces jardins valorisent les abords de voie, donnent une image "verte" du tramway. Les jardins longeant le tramway à Saint-Cloud sont cités comme référence.



Les jardins longeant le tramway à Saint-Cloud ont servi de référence.

La possibilité d'une prolongation future des jardins est envisagée par la commune.

Ces jardins, comme ceux de Saint-Cloud, ont une valeur d'exemple pour les multiples projets de tramway en IdF.



15 - Ferme du Bonheur, P.R.E Champ de la Garde, accès rue Anatole France

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardin partagé

DATE DE CRÉATION : 2008

SUPERFICIE TOTALE : 12 000 m² (surface totale disponible)

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

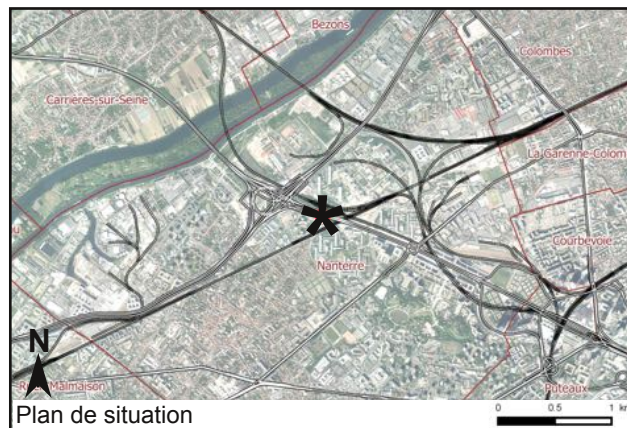
4 parcelles cadastrales (occupation partielle)

une parcelle jardinée collective

PROPRIÉTAIRE(S) : Copropriété, établissement public, Etat

GESTIONNAIRE(S) DU JARDIN : La Ferme du Bonheur

GESTIONNAIRE(S) DE LA VOIE : A14 --> DIRIF



INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Nanterre (Hauts-de-Seine)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Equipements (université), logements collectifs

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

en couverture de l'A14

0 à 100 m de l'ouverture

30 à 70m de voie ferrée (RER A)

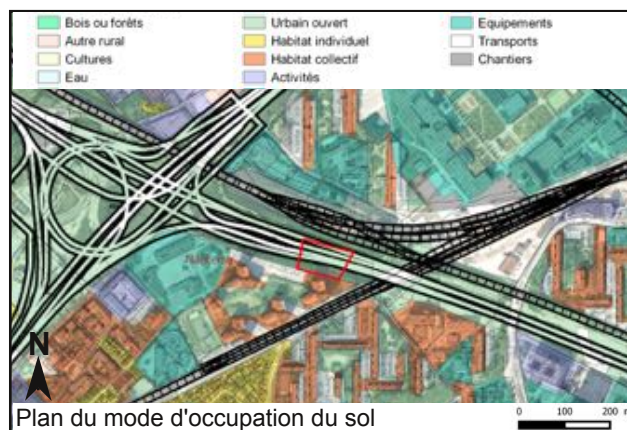
ZONE PLU (2013) : Zone ULe : Espace public de la ZAC
Seine Arche

INSERTION DANS UNE TVB :

Espaces compris au sein de l'aménagement d'une continuité verte entre le parc du Chemin de l'Île et les jardins de l'Arche (PADD)

Plan du réseau des parcours buissonniers, élaboré par le Conseil Général, cité comme document de référence dans le PLU (pas de mention des jardins collectifs)

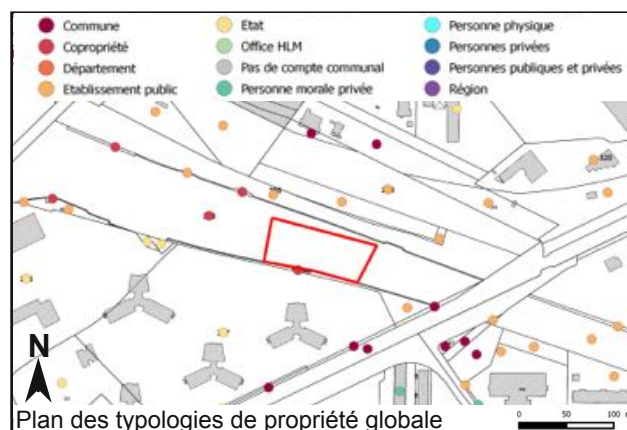
Le site est traversé par une "continuité verte" à préserver et à valoriser, indiquée dans le SDRIF (2013)



ECHELLE SITUÉE





MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Jardin situé en couverture de l'A14

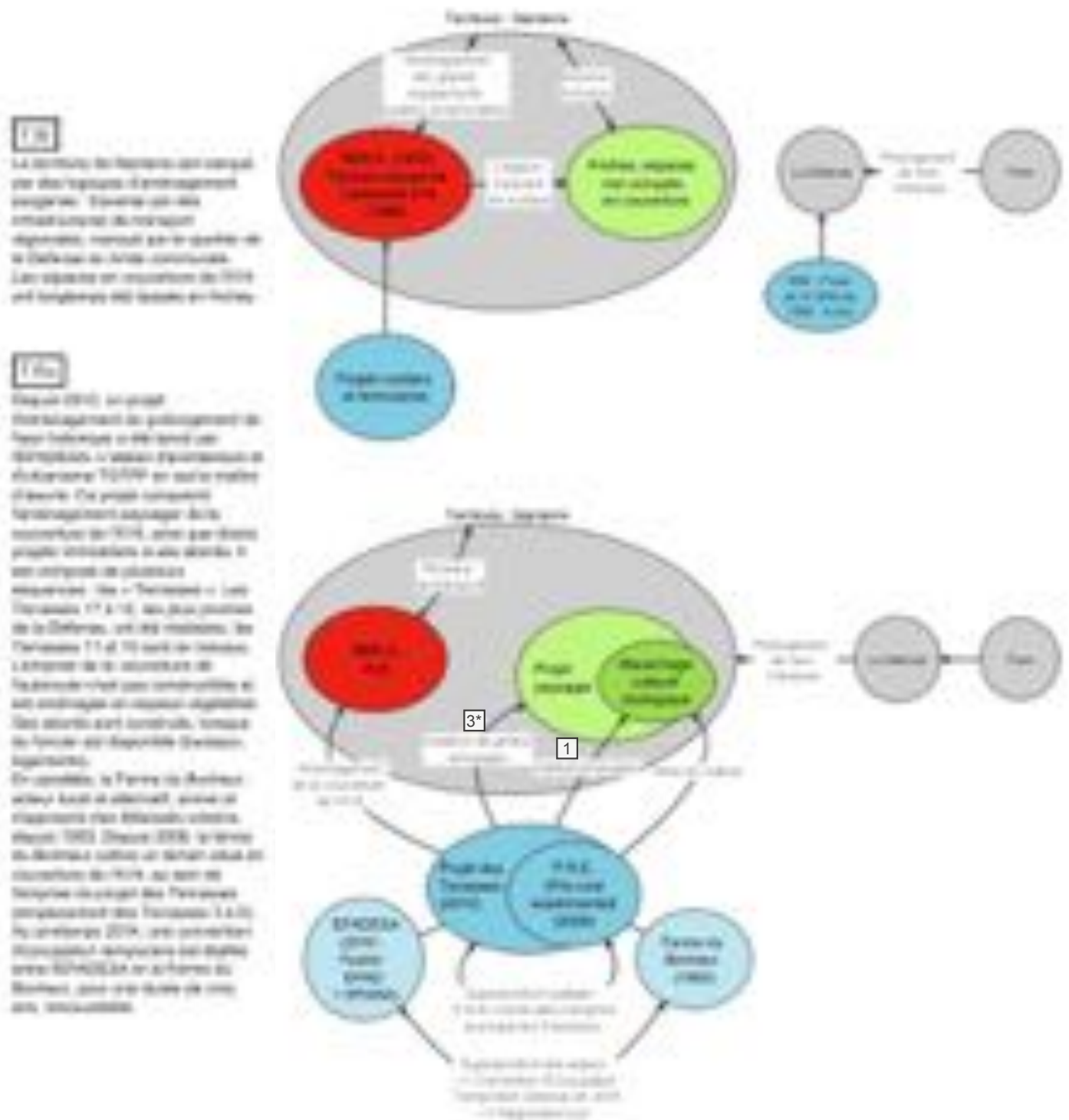


15 - Ferme du Bonheur, P.R.E

Champ de la Garde, accès rue Anatole France

 Nature du projet
 Relations entre projets
  Impacts sur les jardins

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS



Les logiques et enjeux de ces deux acteurs son a priori contradictoires, et leur rapport de force inégal. Toutefois un compromis est trouvé, au moins temporairement. Des analyses de sol ont démontré que le sol est pollué : « Le terrain mis à disposition est composé de remblais d'autoroute présentant de fortes concentrations en métaux lourds. » « La Ferme du Bonheur ambitionne de faire de ce « PRE » (Parc Rural Expérimental) un laboratoire international des méthodes de phytoremédiation. » (Extraits de la convention).



16 - Jardin de Cocagne à Conflans rue des Hautes Rayes

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN :

jardins de Cocagne (d'insertion)
jardin pédagogique

DATE DE CRÉATION :

du jardin de Cocagne : 1996 + extension en 2012
du jardin pédagogique : 2013

SUPERFICIE TOTALE : environ 4 ha, dont 2 ha nouveaux

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

une parcelles cadastrales
deux jardins: un "jardin de Cocagne" et un jardin

pédagogique

PROPRIÉTAIRE(S) : Commune

GESTIONNAIRE(S) : Association ACR (« Agir contre l'exclusion,
Combattre les inégalités, Réunir les hommes et les
moyens »)

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Tissus environnants : quartiers pavillonnaires à l'ouest, zone
d'activités au nord, champ cultivé au sud est

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

4 à 140 m de la Voie ferrée (Transilien J)

ZONE PLU : Zone à urbaniser (2AU) du PLU, dont

"l'ouverture à l'urbanisation sera subordonnée à une
modification ou à une révision du plan"

" Occupations et utilisations du sol admises sous conditions:

Les constructions, installations et ouvrages techniques à
usage d'infrastructures à condition qu'ils soient nécessaires
à l'exploitation, au fonctionnement et à l'entretien des
réseaux de toute nature."

INSERTION DANS UNE TVB : Pas de précision

"faire de la trame verte et bleue un moteur de l'attractivité
du territoire" (projet "Seine Park", OIN Seine Aval)

ECHELLE SITUÉE

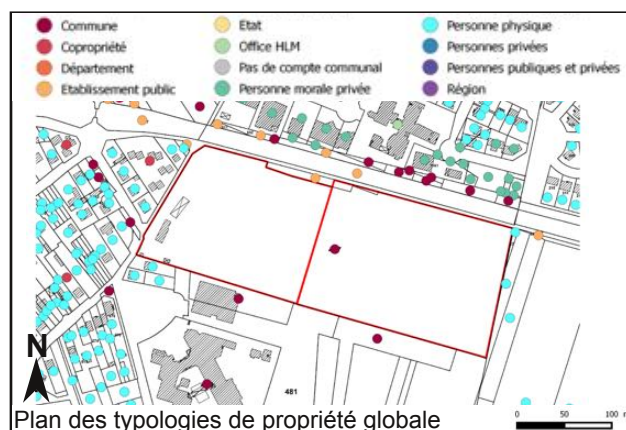
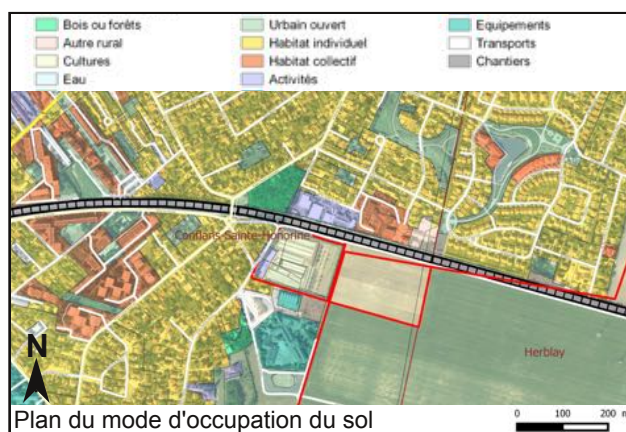
MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

terrain rectangulaire

surlévé sur un talus planté en limite ouest,

séparation de la voie ferrée par deux talus plantés

encadrant le chemin latéral des Hautes Rayes





Nature du projet



Relations entre projets

4

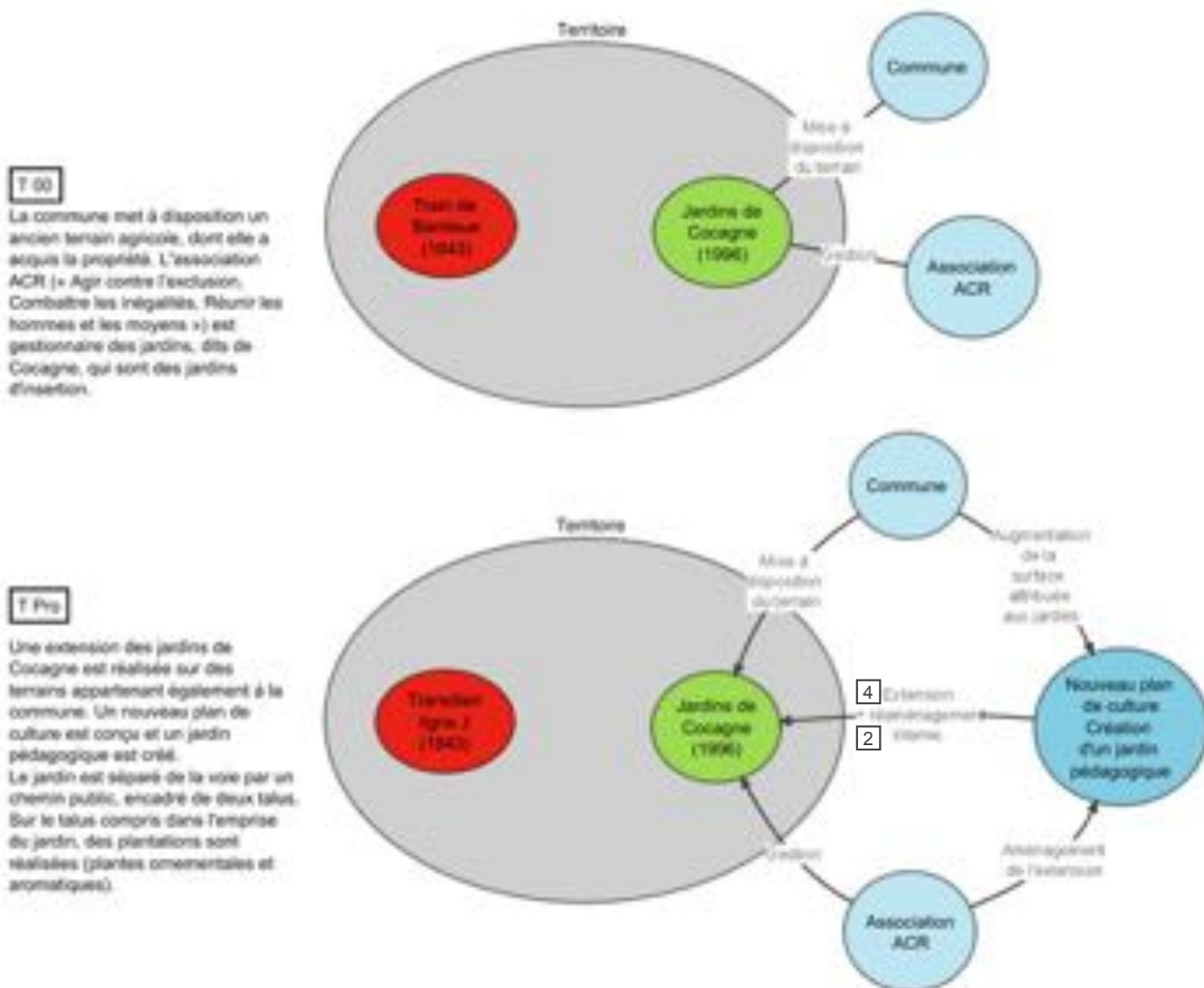
2

Impacts sur les jardins

16 - Jardin de Cocagne à Conflans

rue des Hautes Rayes

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS



La mise à disposition et l'augmentation de la surface foncière des jardins montrent la volonté et l'implication de la commune. De plus, les jardins de Cocagne font partie d'un dispositif national. Tout indique la stabilité et la pérennité des jardins.



17 - Jardins "sauvages", le long de la RN 184

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins informels

DATE DE CRÉATION : ?

SUPERFICIE TOTALE : environ 4 600 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

environ 13 parcelles cadastrales

environ 13 parcelles jardinées

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 350 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : Variés (promoteurs, Etat, personnes physiques)

GESTIONNAIRE(S) : Opievoy et Adoma

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Dominance de logement pavillonnaire, un champ cultivé en prolongement au nord, bois et berges de Seine à l'ouest

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

2 à 70 m de la RN 184

ZONE PLU : Zone à urbaniser (2AU) du PLU, dont

"l'ouverture à l'urbanisation sera subordonnée à une modification ou à une révision du plan"

"Occupations et utilisations du sol admises sous conditions:

Les constructions, installations et ouvrages techniques à usage d'infrastructures à condition qu'ils soient nécessaires à l'exploitation, au fonctionnement et à l'entretien des réseaux de toute nature."

INSERTION DANS UNE TVB : Pas de précision

CDT Seine-Oise --> mise en valeur des berges, OIN

"faire de la trame verte et bleue un moteur de l'attractivité du territoire" (projet "Seine Park", OIN Seine Aval)

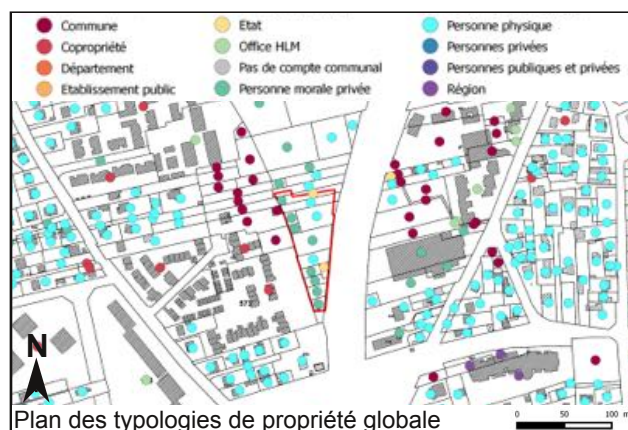
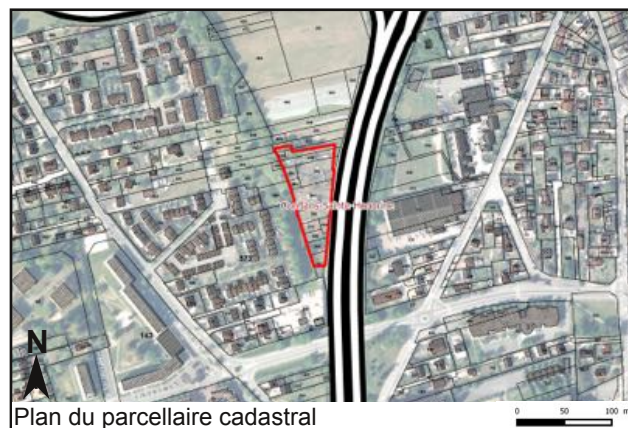
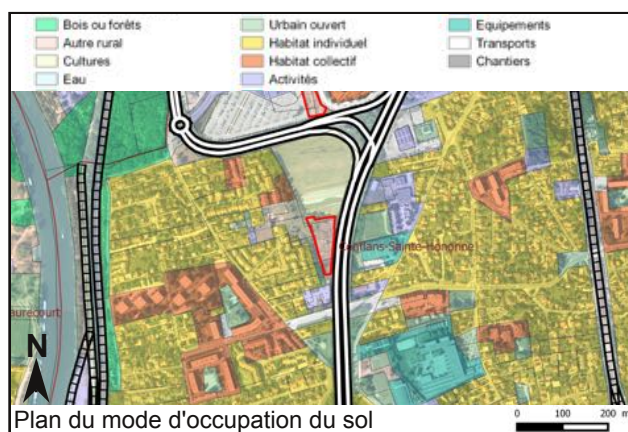
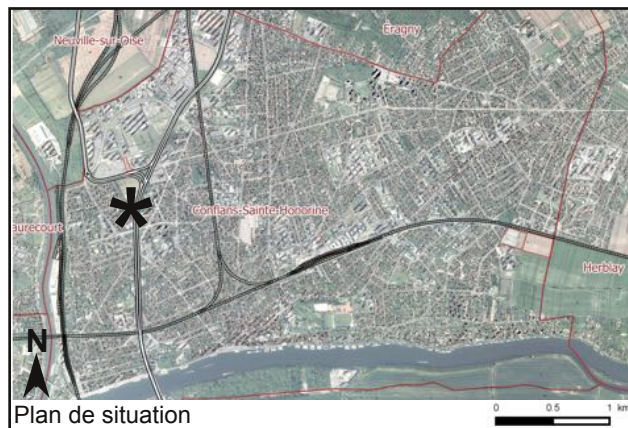
ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

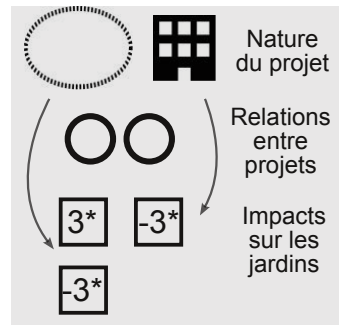
Terrain de forme triangulaire

Terrain enclavé entre la RN 184 à l'est et des talus et bassins de rétention à l'ouest

Non concordance entre les limites parcellaires cadastrales et les limites des parcelles jardinées



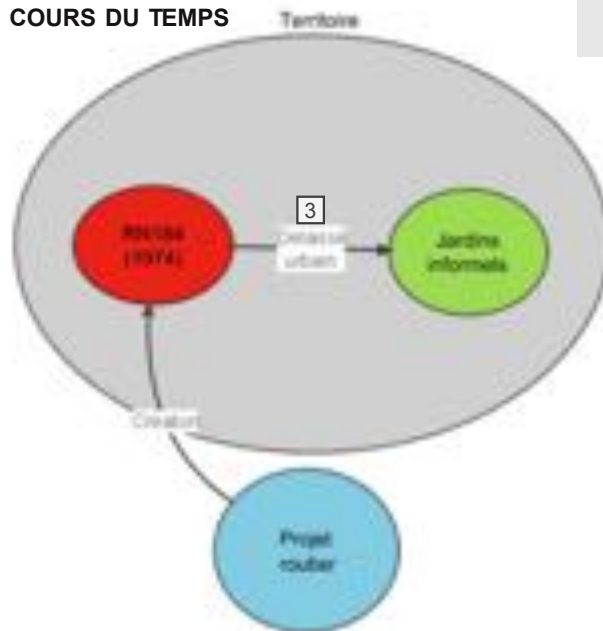
17 - Jardins "sauvages", le long de la RN 184



PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

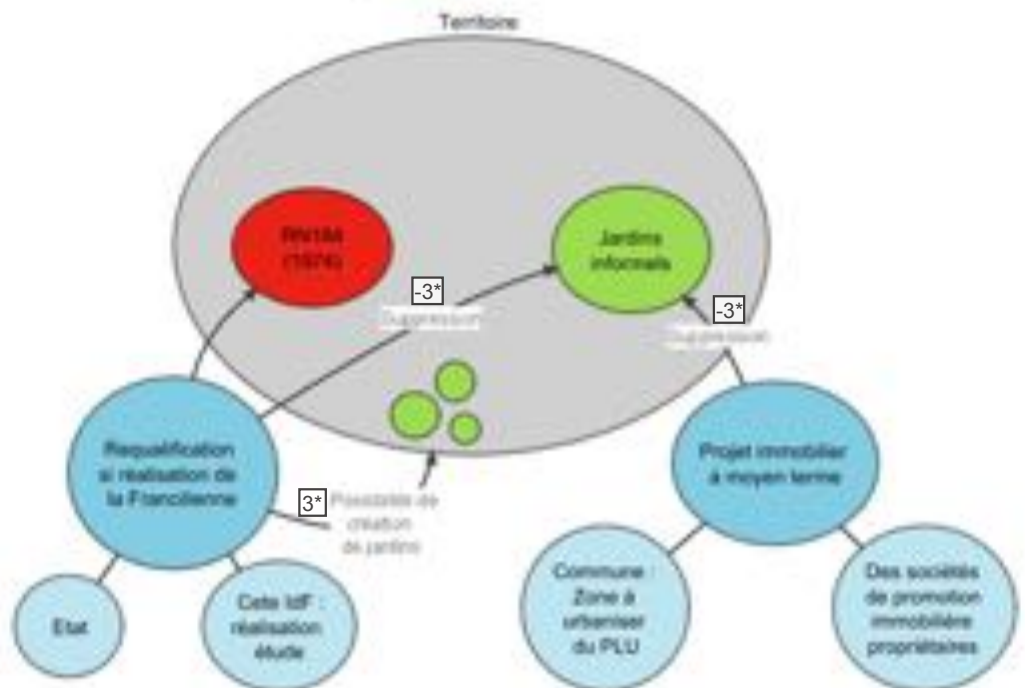
T 00

Détaché urbain en bord de voie, occupé par des jardins informels (non autorisés par les documents d'urbanismes, avec des jardiniers non propriétaires des terrains)



T Pro

Le site est compris dans la zone d'étude de requalification de la RN184, dans le cadre de la réalisation de la Francilienne (étude réalisée par le Cerema, ancien Cete IdF). Plusieurs scénarii sont proposés, intégrant la création de jardins collectifs (pas précisément à l'emplacement des jardins informels actuels). Les jardins sont situés dans une zone à urbaniser (ZAU) du PLU, dont l'ouverture à l'urbanisation sera subordonnée à une modification ou à une révision du plan ». Par ailleurs, des parcelles sont détenues par des sociétés de promotion immobilière.



Aucun projet précis n'est connu, mais ces éléments laissent présager une opération immobilière à moyen terme.



18 - Jardins du quartier des Boutries, le long de la RN 184 avenue de Seine et Oise

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

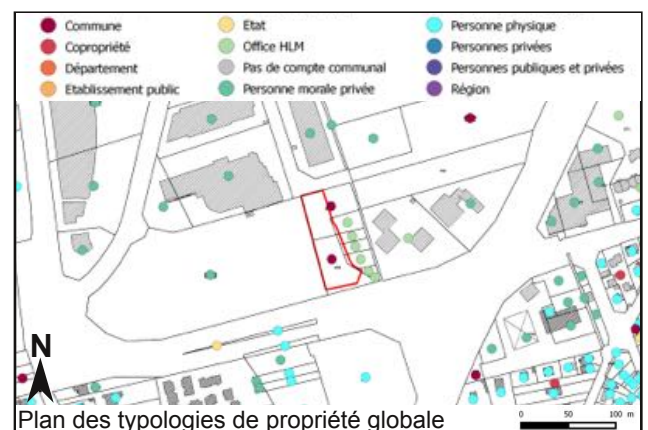
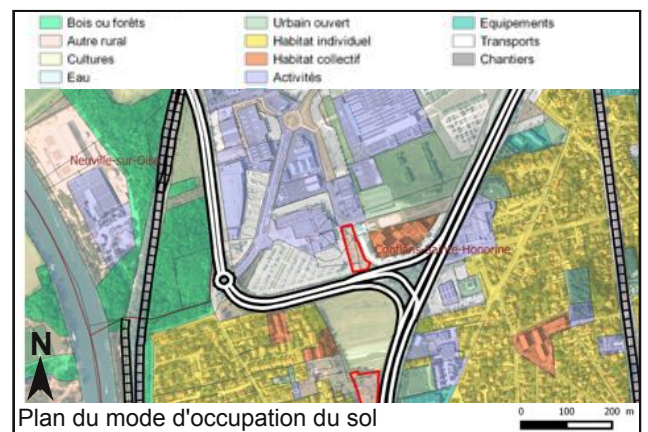
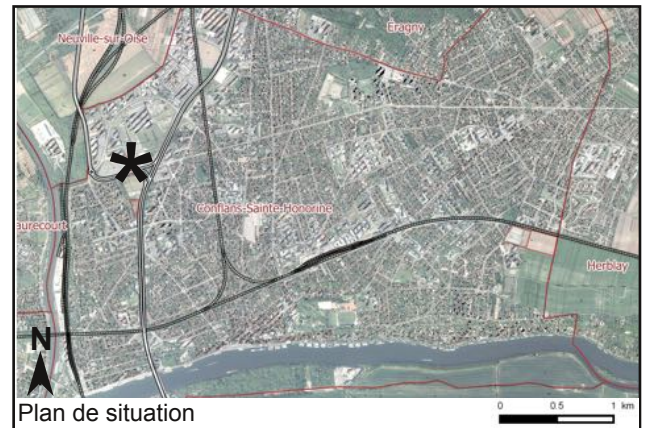
TYPE DE JARDIN : Jardins familiaux
DATE DE CRÉATION : Recensé en 1999 (MOS)
SUPERFICIE TOTALE : environ 3 000 m²
NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :
une parcelle cadastrale
10 parcelles jardinées
SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 300 m²
PROPRIÉTAIRE(S) : Commune
GESTIONNAIRE(S) : Bailleurs sociaux (Opievoy et Adoma)

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)
NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :
Zone d'activités au nord, zones pavillonnaires à l'est et au sud, bois et berges de Seine à l'ouest
TYPE DE VOIE ET DISTANCE :
130 à 210 m de la RN 184
10 à 110 m de la RN 203
ZONE PLU : Zone à urbaniser (2AU) du PLU, dont
"l'ouverture à l'urbanisation sera subordonnée à une modification ou à une révision du plan"
" Occupations et utilisations du sol admises sous conditions:
Les constructions, installations et ouvrages techniques à usage d'infrastructures à condition qu'ils soient nécessaires à l'exploitation, au fonctionnement et à l'entretien des réseaux de toute nature."
INSERTION DANS UNE TVB : Pas de précision
CDT Seine-Oise --> mise en valeur des berges, OIN
"faire de la trame verte et bleue un moteur de l'attractivité du territoire" (projet "Seine Park", OIN Seine Aval)

ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :
Terrain plat de forme allongée
Terrain enclavé entre les bâtiments de logements collectifs à l'est et la zone commerciale à l'ouest



18 - Jardins du quartier des Boutries, le long de la RN 184 avenue de Seine et Oise

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

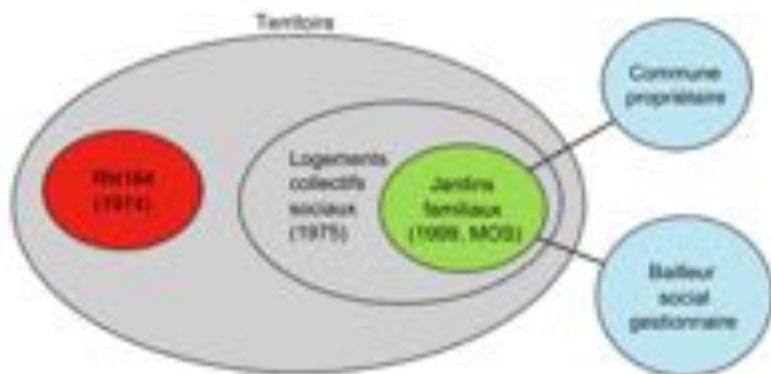
Nature du projet

Relations entre projets

Impacts sur les jardins

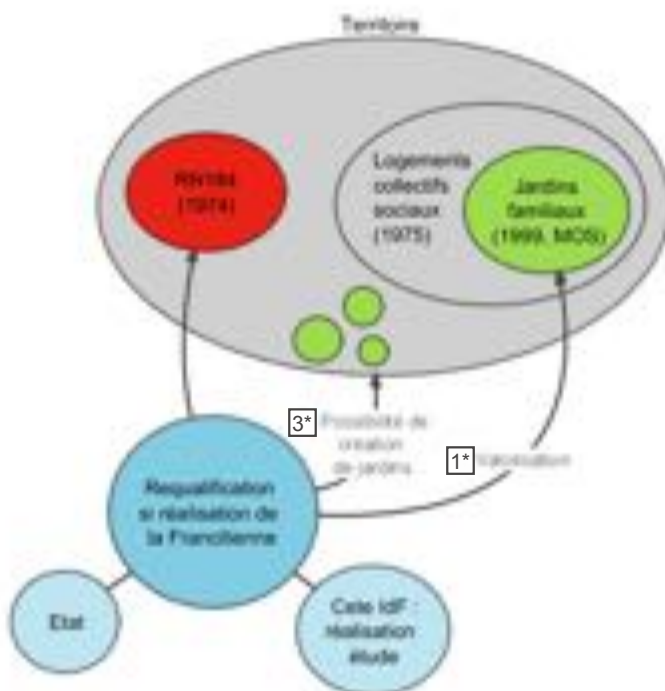
T 00

Construction de logements collectifs sociaux (1975)
Constitution d'une zone d'activités commerciales
Création de jardins familiaux sur des terrains communaux (acquis pour cette destination? 1990-1996)
gérés par le bailleur social, à destination des locataires des logements sociaux.



T Pro

Pérennité des jardins
Développement possible dans le cadre d'une potentielle requalification de la RN184



Le site est compris dans la zone d'étude de requalification de la RN184, dans le cadre de la réalisation de la Francilienne (étude réalisée par le Cerema, ancien Cete IdF).

Plusieurs scénarii sont proposés, intégrant la création de jardins collectifs (pas précisément à l'emplacement des jardins familiaux existants).



19 - RN13, d'Orgeval à Saint-Germain-en-Laye : Jardins à Orgeval chemin de Fauveau

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins informels

DATE DE CRÉATION : (1) Vergers, pépinières antérieurs à 1982 (MOS), (2) Jardins familiaux antérieurs à 1982 (MOS)

SUPERFICIE TOTALE : (1) : 4 500 m², (2) : 9 800 m²
(Total : 13 900 m²)

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

(1) : 7 parc. cad. (occupation partielle), environ 7 parc. jard.
(2) : environ 13 parc. cad. (occupation partielle), environ 15 parc. jard.

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 630 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : (part de la surface)

(1) : Personnes physiques

(2) : Personnes physiques : 91%,
établissement public : 6%, Etat : 3%

(Remarque : les parcelles longeant le chemin de Fauveau, au nord sont détenues par l'Etat depuis la fin des années 1970, en vue d'un projet routier qui n'est probablement plus d'actualité)

GESTIONNAIRE(S) DES JARDINS : Gestion informelle ou propriétaires jardiniers?

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Orgeval (Yvelines)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Dominance d'espaces ouverts, agricoles et forestiers, habitat pavillonnaire au nord, zone d'activités commerciales le long des voies

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

30 à 170 m l'autoroute A13

180 à 320 m de la RN13 (ou D113)

ZONE PLU (2012) : Zone A : zone agricole

INSERTION DANS UNE TVB : Pas de précision

"faire de la trame verte et bleue un moteur de l'attractivité du territoire" (projet "Seine Park", OIN Seine Aval)

ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

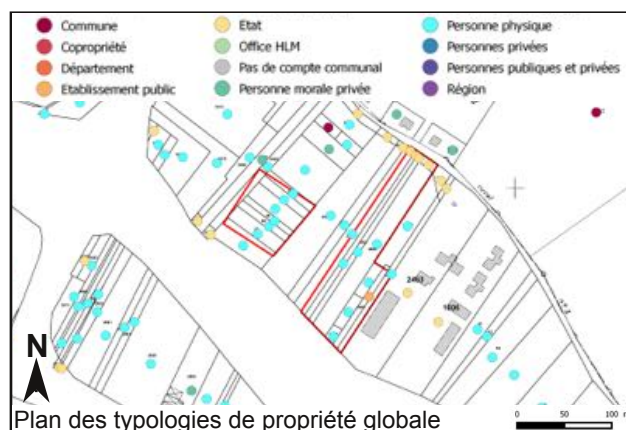
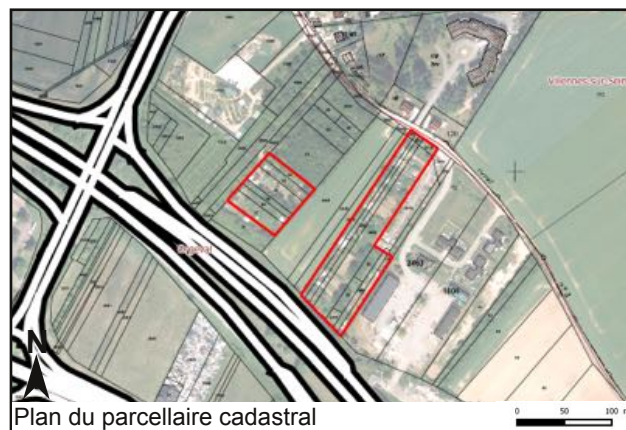
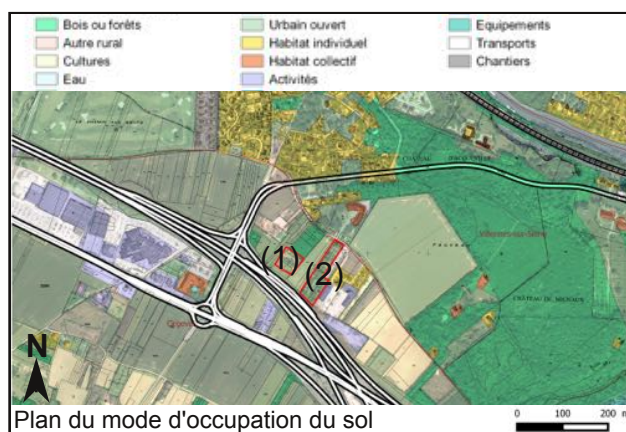
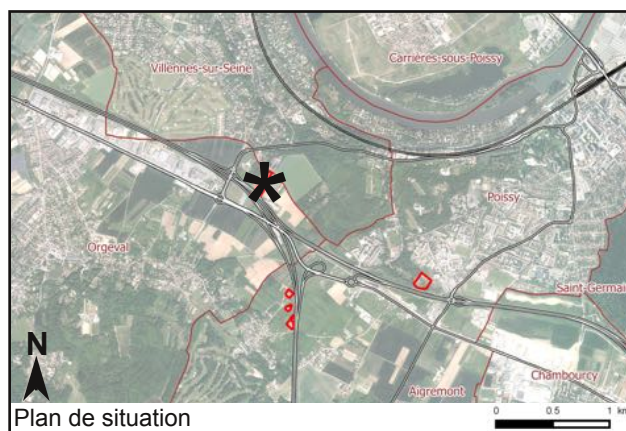
Deux groupes de jardins séparés par un champ cultivé :

(1) Forme allongée, parcellaire en lanières

Entrepot et décharges, espaces délaissés

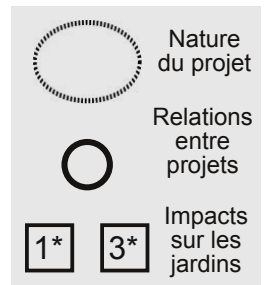
(2) Forme carrée, parcelles cultivées et basse-court

L'A13 est au même niveau topographique que les jardins



19 - RN13, d'Orgeval à Saint-Germain-en-Laye : Jardins à Orgeval chemin de Fauveau

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS



T 00

Deux groupes de jardins plus ou moins entrecroisés, séparés par un champ cultivé.
- des espaces délaissés dans la partie est (1)
- des parcelles cultivées et des animaux de basse-cour dans la partie ouest (2)

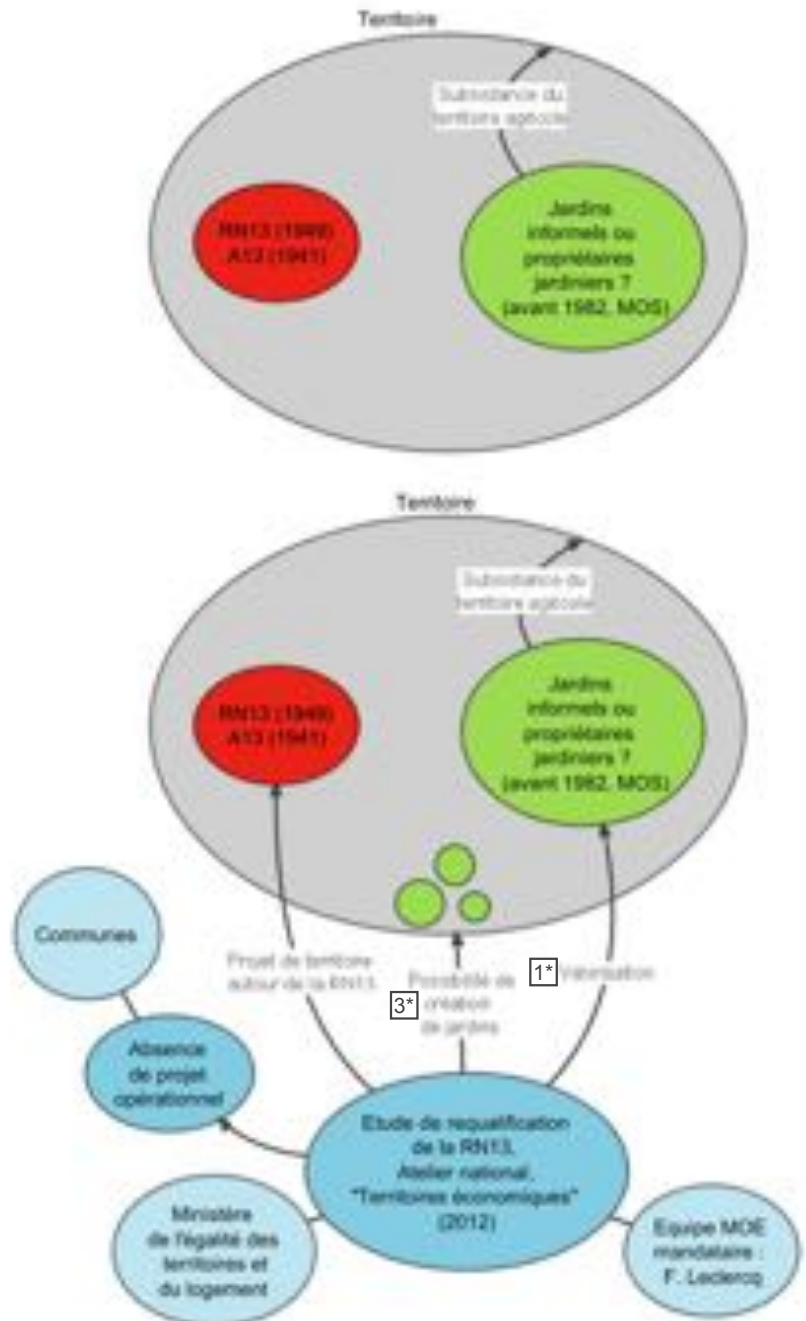
T Pro

Une étude de requalification de la RN13, de St-Germain à Orgeval, a été réalisée pour le ministère du logement, par l'équipe d'architectes-urbanistes François Leclercq, mandataire, et l'agence de paysage Base. (Il s'agit d'une esquisse, et les plans dessinés montrent des concepts et intentions.)

-> Potentiel de création et de développement de jardins collectifs, sans définition de site précis + valorisation des sites existants par leur insertion dans une trame verte et paysagère

-> Potentiel de développement et de requalification du territoire, mais pas de projet opérationnel connu à ce jour.

Pas d'autres projets ou enjeux connus sur ce site.



L'étude pour la requalification de la RN13 propose la valorisation de territoire, situé au basculement ville/campagne. Elle offre des potentialités et des pistes multiples, mais ne s'est pas traduite en projets concrets, portés par les élus locaux. L'une des raisons est que cette étude de requalification s'inscrit dans un contexte de blocage lié au projet controversé des Terrasses de Poncy (voir fiche 22).

20 - RN13, d'Orgeval à Saint-Germain-en-Laye : Jardins de l'Hôpital rue du Champ Gaillard



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins informels

DATE DE CRÉATION : Antérieur à 1982 (MOS)

SUPERFICIE TOTALE : 12 900 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :
environ 10 parc. cad. , environ 7 parc. jard.

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 1 800 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : (part de la surface)

Etablissements publics: 66%, personne morale privée : 34%

GESTIONNAIRE(S) : Gestion informelle

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Poissy (Yvelines)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Espace de friche végétale situé entre, au nord : le pôle hospitalier, des habitats collectifs et des équipements, au sud : les infrastructures et la zone d'activités commerciales

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

30 à 170 m l'autoroute A14

180 à 320 m de la RN13 (ou D113)

ZONE PLU (2012) :

Zone UCa : à vocation essentielle d'habitat collectif

INSERTION DANS UNE TVB : Pas de précision

"faire de la trame verte et bleue un moteur de l'attractivité du territoire" (projet "Seine Park", OIN Seine Aval)

ECHELLE SITUÉE

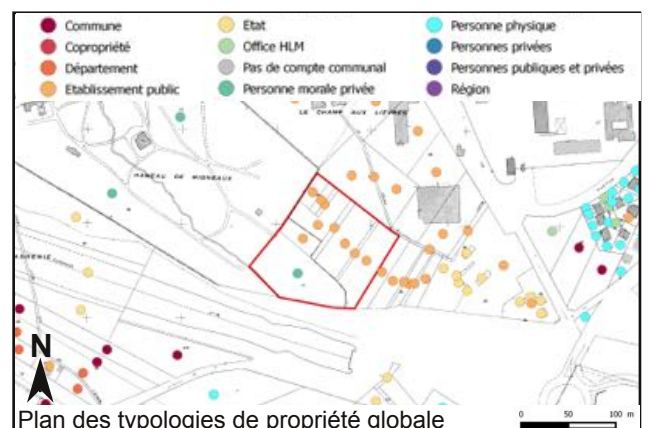
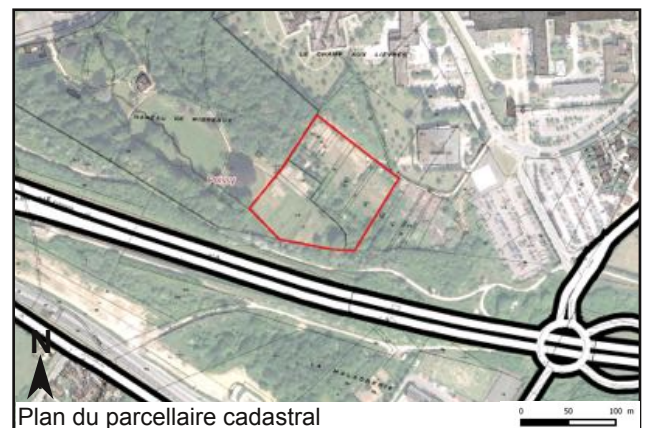
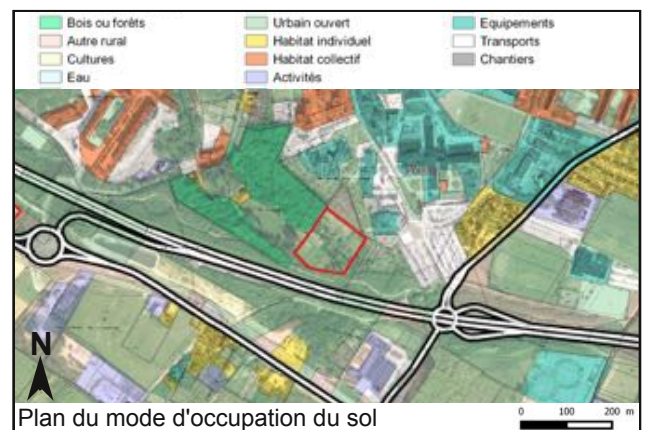
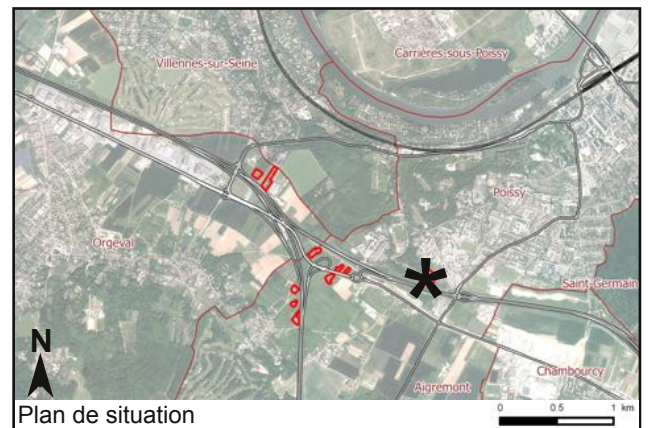
MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

Forme quadrilatère, tronquée par le tracé de l'autoroute

Site en pente, surplombant l'autoroute

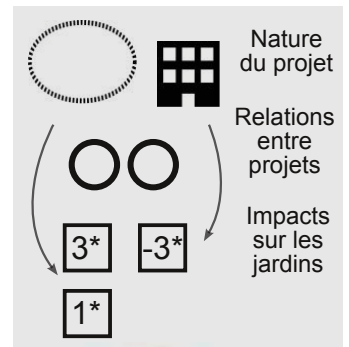
Jardins sur plusieurs niveaux

Vue sur les coteaux du versant opposé



20 - RN13, d'Orgeval à Saint-Germain-en-Laye : Jardins de l'Hôpital rue du Champ Gaillard

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS



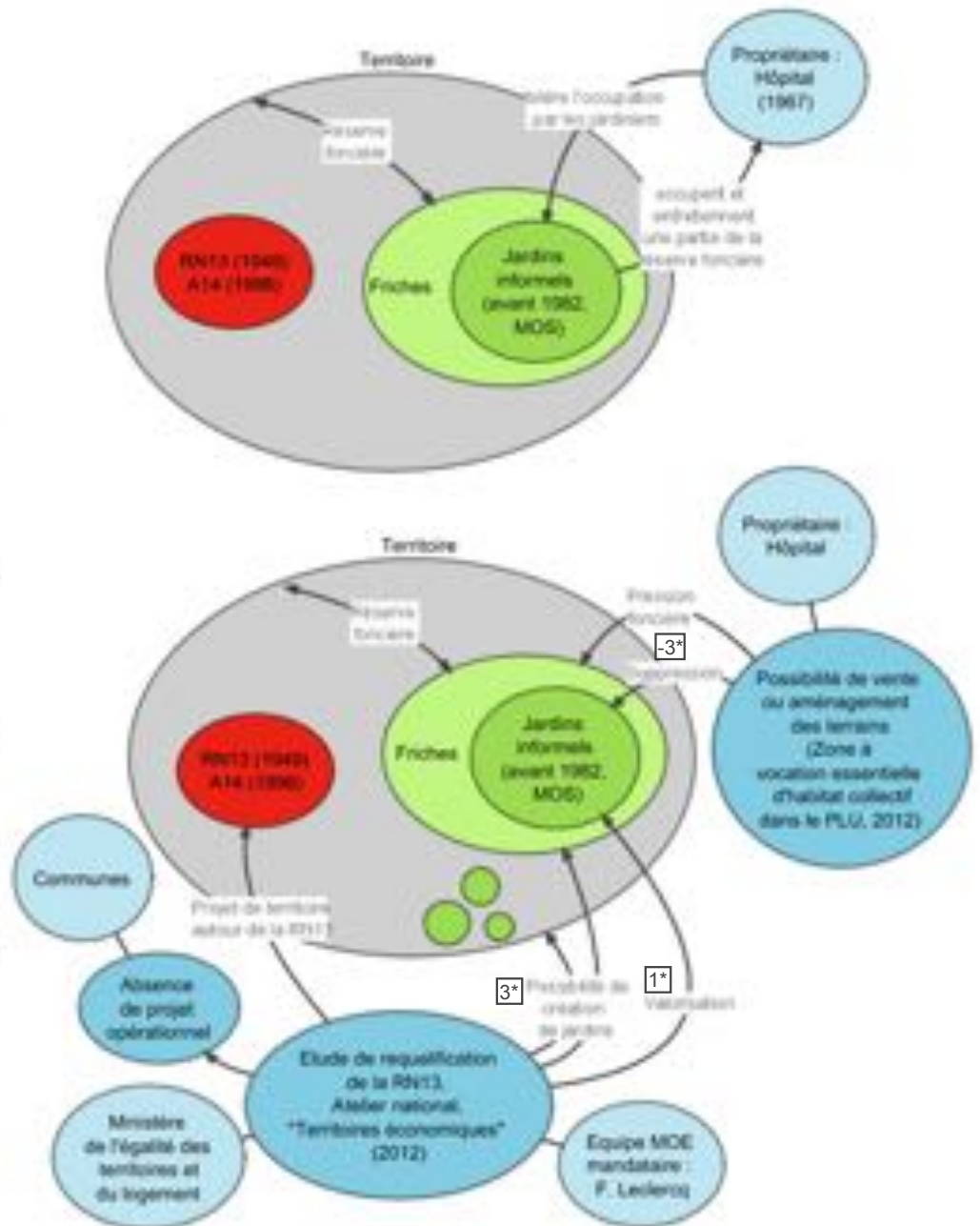
T 00

Jardins entretenus et regroupés, enclos ensemble
Tendance à la diminution des jardins qui ne trouvent pas de repreneurs

T Pro

Une étude de requalification de la RN13, de St-Germain à Orgeval, a été réalisée pour le ministère du logement, par l'équipe d'architectes-urbanistes François Ledereq, mandataire, et l'agence de paysage Bass. (il s'agit d'une esquisse, et les plans dessinés montrent des concepts et intentions.)
--> Potentiel de création et de développement de jardins collectifs, sans définition de site précis = valorisation des sites existants par leur insertion dans une trame verte et paysagère
--> Potentiel de développement et de requalification du territoire, mais pas de projet opérationnel connu à ce jour.

Projet immobilier permis par le PLU, pas d'informations sur un projet concret



L'étude pour la requalification de la RN13 propose la valorisation de territoire, situé au basculement ville/campagne. Elle offre des potentialités et des pistes multiples, mais ne s'est pas traduite en projets concrets, portés par les élus locaux. L'une des raisons est que cette étude de requalification s'inscrit dans un contexte de blocage lié au projet controversé des Terrasses de Poncy (voir fiche 22).
Pression foncière sur ce site, traduite dans le PLU.



22 - RN13, d'Orgeval à Saint-Germain-en-Laye : Jardins "sauvages" du "Nœud routier" rue de Migneaux

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins informels

DATE DE CRÉATION : Vergers et pépinières
antérieurs à 1982 (MOS)

SUPERFICIE TOTALE :

(1) : 4 800 m², (2) : 2 100 m², (3) : 1 400 m², (4) : 3 800 m²
(Total : 12 100 m²)

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

Au total : 17 parc. cad. (occupation partielle),
environ 22 parc. jard.

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE : 550 m²

PROPRIÉTAIRE(S) :

(1) : personnes physiques, (2) : (part de la surface)
personnes physiques : 51%, commune : 22%, personnes
morales privée et personnes physique : 17%

(3) : Etat, (4) : Commune

GESTIONNAIRE(S) : Gestion informelle

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Poissy (Yvelines)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Habitat collectif (cité de la Coudraie) et pôle hospitalier au
nord, zone d'activités commerciales le long des voies,
espaces cultivés au sud

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

40 à 270 m l'autoroute A14

5 à 80 m de la RN13 (ou D113)

ZONE PLU (2013) : (1) : Zone N : zone naturelle protégée

(2) à (4) : Zone AU : Zone d'aménagement futur + zone
d'application de la constructibilité limitée (<50m²)

(--> servitude de projet au titre de l'article L. 123-2 a) du
Code de l'urbanisme, pour une durée au plus de 5 ans, dans
l'attente de l'approbation par la commune d'un projet
d'aménagement global)

INSERTION DANS UNE TVB : Pas de mention dans la TVB du
projet "Seine Park", comprise dans l'OIN Seine Aval

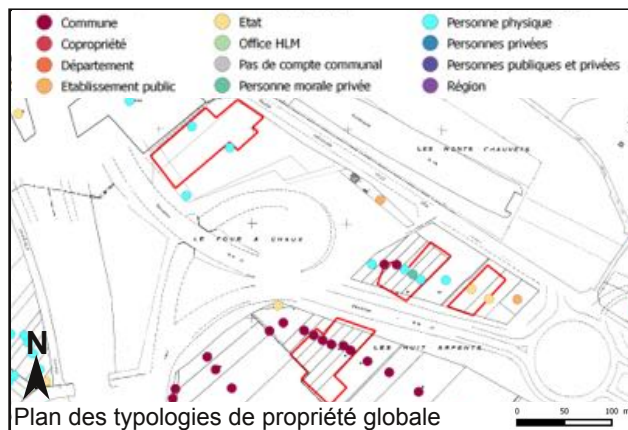
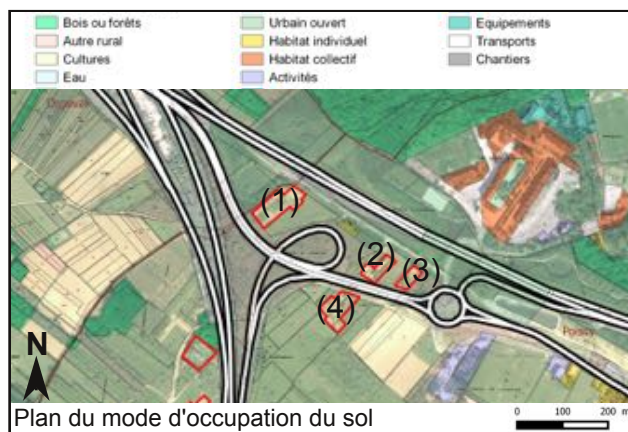
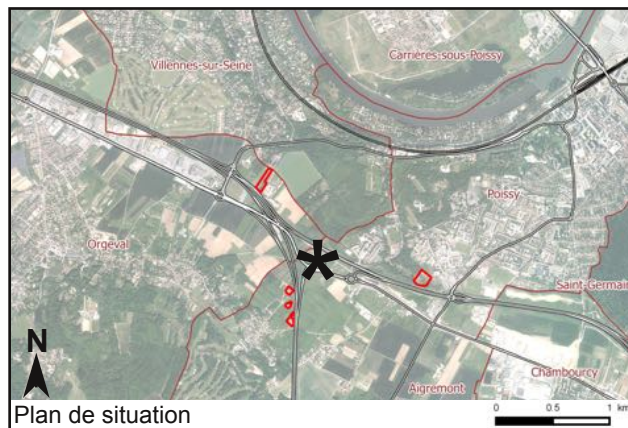
ECHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

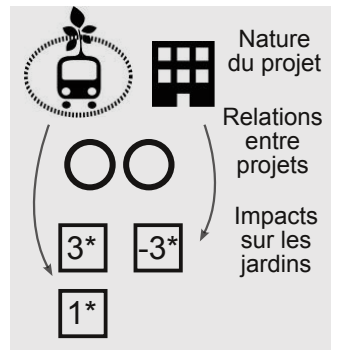
Sites situés au niveau du "nœud routier" de l'A14, la RN13,
et sa bretelle d'accès depuis l'A13.

(1) à (3) enclavés entre l'A14 et la RN13, dans une zone de
friches et vergers abandonnés

(4) situé au sud de la RN13, prolongé par des champs
cultivés



22 - RN13, d'Orgeval à Saint-Germain-en-Laye : Jardins "sauvages" du "Nœud routier" rue de Migneaux



PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

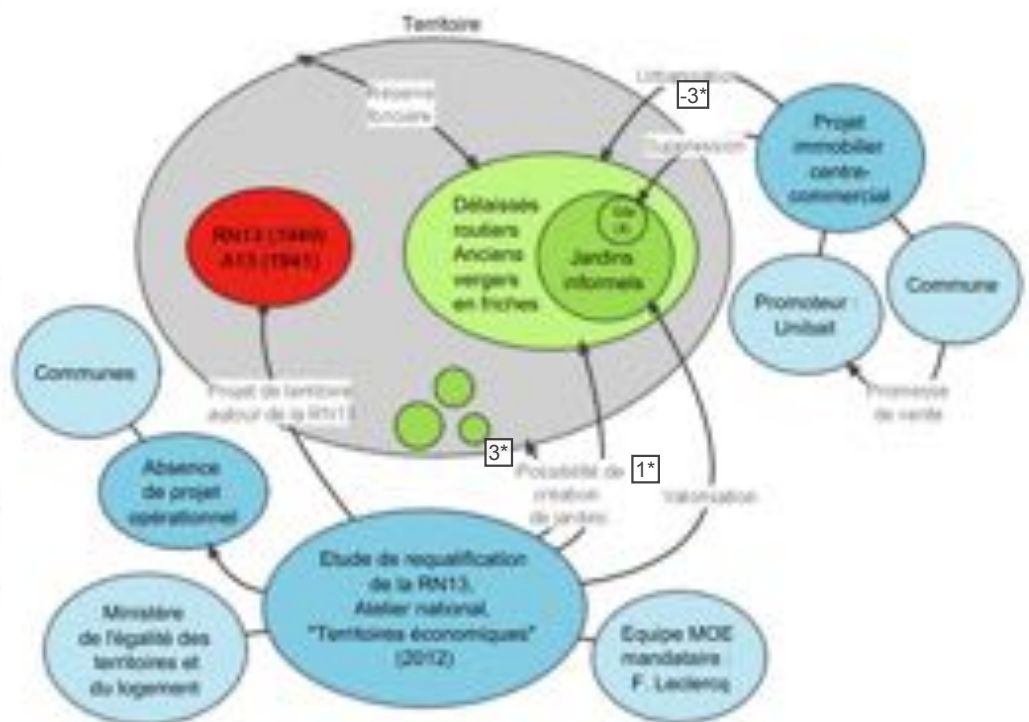
T 00

Terrains situés dans le "nœud routier" créé par la connexion des voies A13, A14 et RN13. Site enclavé : un seul accès, restreint par une barrière communale avec cadenas (pancarte indiquant le numéro du service espaces verts de Poincy). Des jardins "lots", autonomes au sein de vergers en friches, certains sont dissimulés, "barricadés", par des cloisons en matériaux de récupération (panneaux de bois et tôles).



T Pro

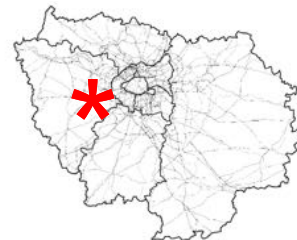
Une étude de requalification de la RN13, de St-Germain à Orgeval, a été réalisée pour le ministère du logement, par l'équipe d'architectes-urbanistes François Ledierq, mandataire, et l'agence de paysage B&B. (Il s'agit d'une esquisse, et les plans dessinés montrent des concepts et intentions.)
 -> Potentiel de création et de développement de jardins collectifs, sans définition de site précis = valorisation des sites existants par leur insertion dans une trame verte et paysagère
 -> Potentiel de développement et de requalification du territoire, mais pas de projet opérationnel connu à ce jour.



En 2001, la commune prévoit de lancer un méga projet de centre commercial, les "Terrasses de Poincy" (sur un terrain de 35 hectares, avec un programme de 75 000m² de surface commerciale, 350 logements, des équipements...)
 En 2007, le projet est revu à la baisse mais représente tout de même 45 000m² en tout.

L'étude pour la requalification de la RN13 propose la valorisation du territoire, situé au basculement ville/campagne. Elle offre des potentialités et des pistes multiples, mais ne s'est pas traduite en projets concrets, portés par les élus locaux. L'étude conclue notamment qu'il ne semble pas judicieux de construire de nouvelles surfaces commerciales, mais conseille de réhabiliter et requalifier les surfaces existantes en complémentarité avec les commerces des centres-villes.

Le projet des Terrasses de Poincy, dont l'emprise couvre le site de jardins (4), est très controversé : pour des raisons politiques, environnementales, urbaines, sociales... C'est sa faisabilité qui est remise en cause. Or la commune s'est engagée auprès du promoteur, dans le cadre de la promesse de vente, à viabiliser et rendre constructible le terrain. Dans le cas contraire, elle lui serait redevable de 12 millions d'Euros.



23 - Jardins à Trappes, le long de la RN10 route de Chartres

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : Jardins informels

DATE DE CRÉATION :

(1) : Recensé en 1990 (MOS), (2) : Antérieur à 1982 (MOS)

SUPERFICIE TOTALE : (1) : 2 900 m², (2) : 11 900 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

(1) : environ 3 parc. cad. , environ 4 parc. jard.

(2) : une parc. cad. (occupation partielle),
environ 10 parc. jard.

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE :

(1) : 725 m², (2) : 120 m²

PROPRIÉTAIRE(S) : (part de surface)

(1) : Personnes physiques : 99%, Etat : 1%

(2) : Etablissement public et personne morale

GESTIONNAIRE(S) :

(1) : Gestion informelle, (2) CE SNCF, puis gestion informelle

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Trappes (Yvelines)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Espaces ouverts au nord de la RN10 (Etang de St-Quentin), logements à dominante pavillonnaire et activités au sud de la RN10

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

(1) : 20 à 110 m de la RN10

(2) : 0 à 70 m de la RN10

ZONE PLU :

(1) : Zone UP1 : Zone urbaine et pavillonnaire

(2) :

INSERTION DANS UNE TVB :

"Valoriser la trame verte et bleue en s'inscrivant dans les grands paysages" (PLUi, SQY Agglo) Un corridor "avifaune et faune de petite taille" longe la voie ferrée, un autre suit la portion de la RN10 nous intéressant ici, puis la D912

ECHELLE SITUÉE

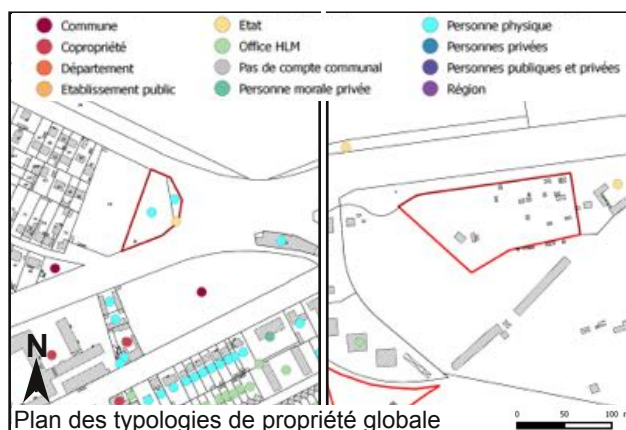
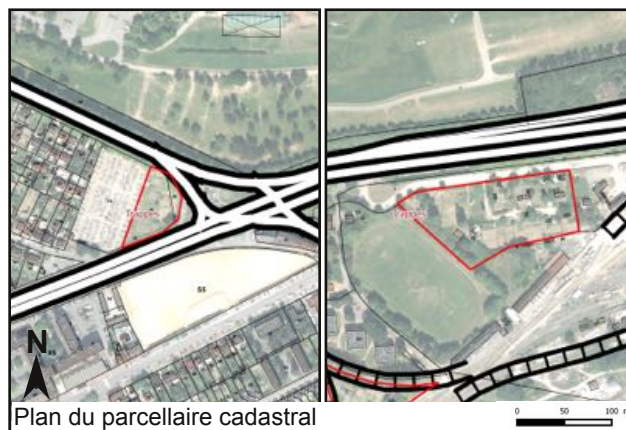
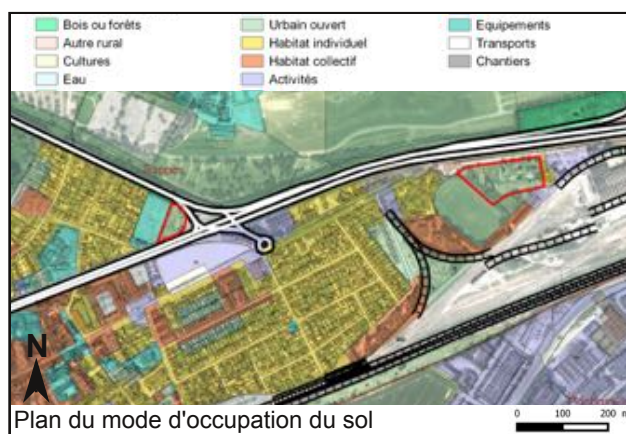
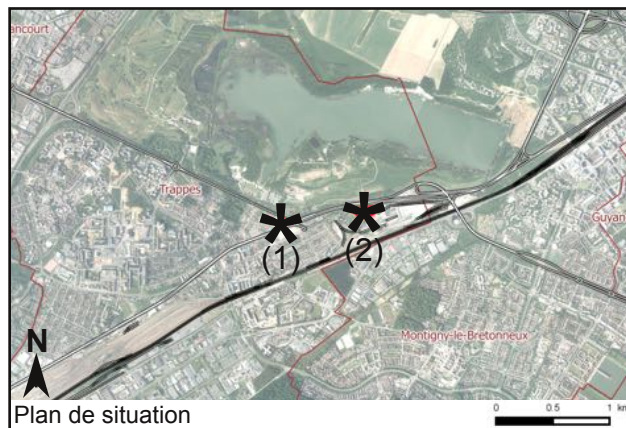
MORPHOLOGIE GÉNÉRALE :

(1) : Espace résiduel situé au niveau du point d'échange RN10 - D912 (extrémité est de la zone de requalification de la RN10)

Délimitation floue des parcelles jardinées,
4 cabanons, 2 accès

(2) : Situé entre la RN10 et la zone d'activités ferroviaire
Parcelles clôturées individuellement, desservies par un chemin carrossable

Non compris dans la zone de requalification



Nature du projet

Relations entre projets

Impacts sur les jardins

23 - Jardins à Trappes, le long de la RN10

route de Chartres - Site (1)

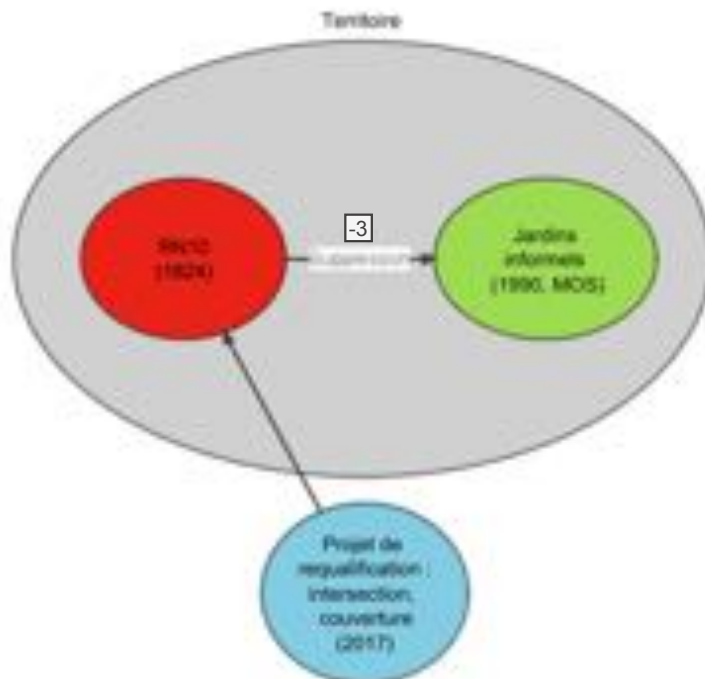
PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

T 00

Des jardins informels, implantés sur un espace résiduel à l'intersection de la RN10 et de la RD912. Parcelles détenues par des particuliers qui ont des accords informels avec les jardiniers.

T Pro

Un projet de requalification de la RN10 est prévu au long de sa traversée de Trappes. Ce projet prévoit la couverture d'un tronçon, au niveau de l'Hôtel de Ville et des modifications de tracés aux extrémités de la zone d'étude. A proximité des jardins actuels, un rond-point est prévu, dont le tracé n'impacte pas directement les jardins. Un paysagiste sera chargé de concevoir l'aménagement du rond-point et de l'espace végétalisé à l'emplacement des jardins. Le site des jardins sera utilisé comme lieu de stockage durant le chantier. La commune acquiert les terrains par le biais d'une préemption.



La reconstitution des jardins n'est pas envisagée car les sols seront pollués par le chantier et que leur emplacement en bord de voie ne semble pas adaptée aux intervenants des services techniques (le problème de la pollution est évoqué).

La relocalisation des jardins n'est pas prévue. Si une demande émergeait de la part des jardiniers, des sites possibles pourraient être envisagés : le long de la voie ferrée, ou bien dans la base de loisir de Saint-Quentin.

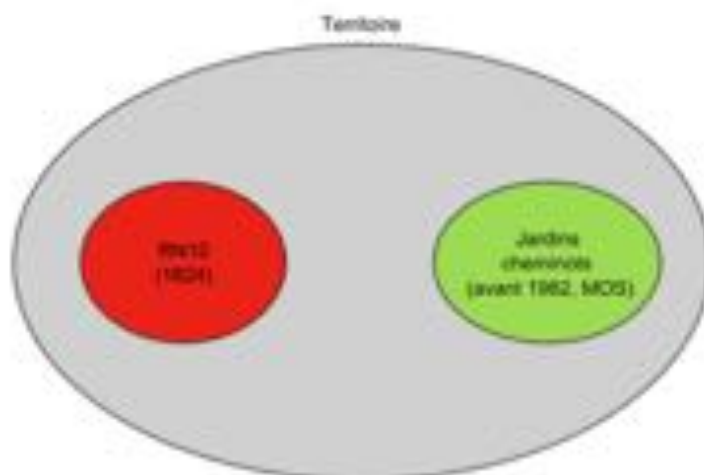


23 - Jardins à Trappes, le long de la RN10 route de Chartres - Site (2)

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

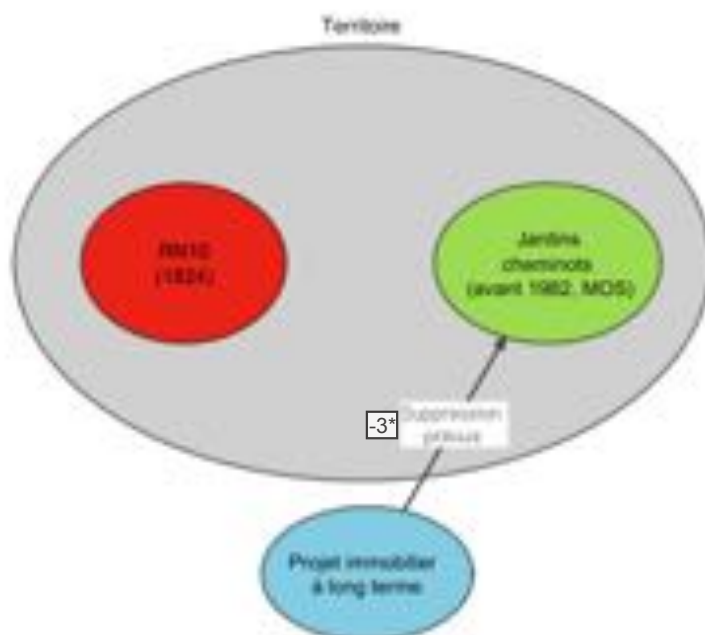
T 00

Les jardins étaient gérés par le CE de la SNCF, mais ce n'est plus le cas. Certains jardins sont délaissés. Parmi la dizaine de jardiniers actuels, il y aurait quatre anciens cheminots (source : jardinier rencontré sur place)



T Pro : à long terme

Un projet immobilier est prévu sur le site, mais n'est pas encore défini.



Ces jardins ne sont pas situés dans la zone de requalification de la RN10.

Le projet immobilier implique la suppression des jardins. La commune n'envisage pas leur relocalisation.



24 - Jardins de Rambouillet, RN10

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

TYPE DE JARDIN : 3 jardins familiaux : Mare Hubert (a), Mare aux Moutons (b), Clos Picard (c) et 1 jardin informel : (d)

DATE DE CRÉATION : (a) : 1999 (MOS), (b) : 1976, (c) : 1999, (d) : reliquat de jardins familiaux datant de 1970, détruits par la création de la bretelle d'autoroute en 1989

SUPERFICIE TOTALE : (a) : 5 000m², (b) : 5 400m², (c) : 9 700m², (d) : 1 600 m²

NOMBRE DE PARCELLES CADASTRALES, JARDINÉES :

(a) : 6 parc. cad. (occupation partielle), 21 parc. jard.

(b) : 3 parc. cad. (occupation partielle), 21 parc. jard.

(c) : 1 parc. cad. (occupation partielle), environ 41 parc. jard.

(d) : 2 parc. cad., environ 3 parc. jard.

SUPERFICIE MOYENNE D'UNE PARCELLE JARDINÉE :

(a) : 240 m², (b) : 260 m², (c) : 230 m², (d) : 530m²

PROPRIÉTAIRE(S) : commune

GESTIONNAIRE(S) : association des jardins familiaux de Rambouillet (a, b, c)

INSERTION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

COMMUNE : Rambouillet (Yvelines)

NATURE DES TISSUS ENVIRONNANTS :

Dominance de pavillonnaire à l'ouest de la RN10, avec de l'habitat collectif, des équipements et activités, dominance d'espaces ouverts, agricoles et boisés, à l'est, avec quelques quartiers pavillonnaires et activités.

TYPE DE VOIE ET DISTANCE :

(a) et (b) : 20 à 70 m de la RN10

0 à 270 m de la voie ferrée (Transilien N)

(c) : 30 à 190 m de la RN10

(d) : 10 à 40 m de la RN10

ZONE PLU (2012) : (a et b) : N et Nb, (c) et (d) : Nb

Zone N : Zones Naturelles protégées

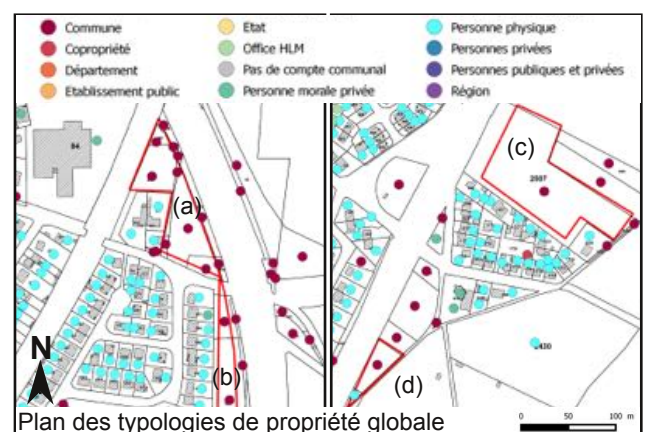
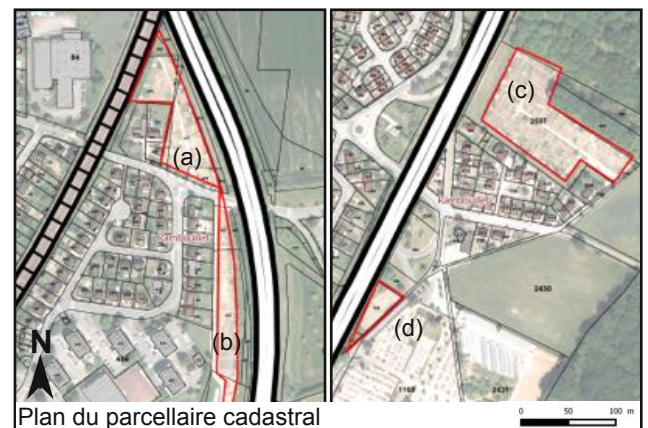
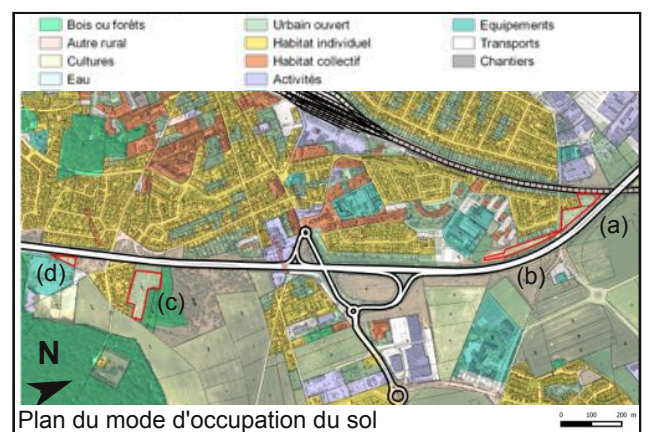
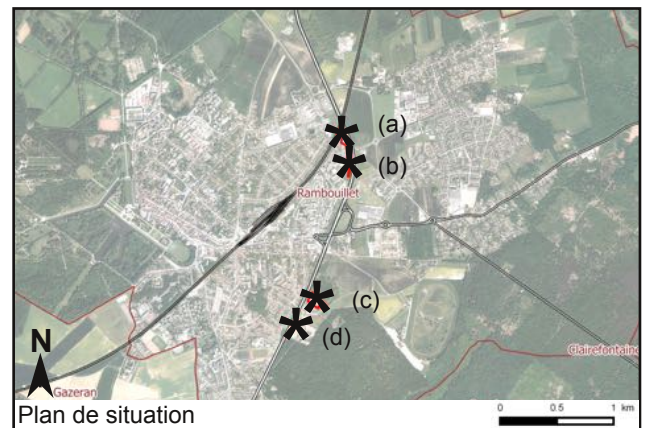
Nb : ZN avec autorisation de constructions liées aux jardins, pépinières, ou aire d'accueil


INSERTION DANS UNE TVB :


TVB énoncée dans le PADD, Volonté d'insertion paysagère de la RN10 en réalisant une coulée verte à l'est, avec notamment des jardins familiaux (PADD, 2012)

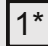

ÉCHELLE SITUÉE

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE : (a) et (b) sont des espaces résiduels entre la voie et le tissu urbain, (c) est en lisière d'urbanisation, bordé d'espaces ouverts



Nature du projet 

Relations entre projets 

Impacts sur les jardins  

24 - Jardins de Rambouillet, RN10

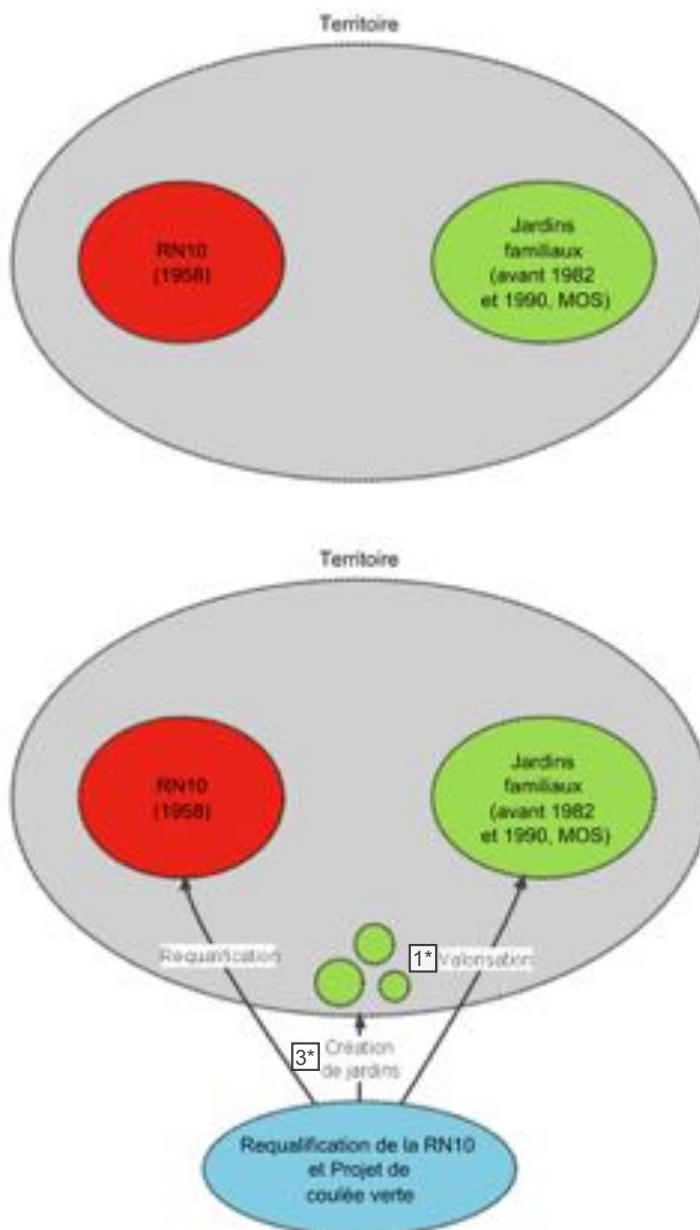
PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET AU COURS DU TEMPS

T 00

Trois sites de jardins sont situés le long de la RN10, à Rambouillet.

T Pro

Deux visions participent à la requalification de la voie.
 Une requalification, avec élargissement de la chaussée, est réalisée par la Dirif : « Dans le cadre de l'aménagement de la liaison A12/A11-A10, il est prévu de porter à 2x2 voies la déviation de Rambouillet sur 5,2 Km et de la classer en Route Express entre l'échangeur du Moulinet au Nord et l'échangeur de la Droue au Sud. Ce projet vise à améliorer la fluidité du trafic et la sécurité des usagers tout en préservant la qualité de vie des riverains et l'environnement. »
 Un projet de coulée verte associé à une requalification de la RN10 est envisagé par la commune, transcrit dans son PADD (2012) pour : « Favoriser l'insertion paysagère de la RN10 et valoriser les vues depuis cet axe en réalisant à l'est de la voie une coulée verte plantée d'essences forestières locales et régionales adaptées au climat et à son évolution » et « Inscrire dans la durabilité la coupure verte située à l'est de la RN10, en envisageant à moyen terme une évolution et un renforcement possible vers des modèles agricoles potentiels (maraîchage, vente directe, agriculture biologique, jardins familiaux, vergers, etc.) »



La requalification de la RN10 et la coulée verte, pérenniseraient et valoriseraient les jardins existants et permettraient la création de nouveaux. Les projets sont toutefois actuellement en stand-by.